



Co-funded by the
Asylum and Integration
Fund of the
European Union



s'engager à mieux intégrer
les femmes migrantes

PLAN D'ACTION LOCAL





Co-funded by the
Asylum and Integration
Fund of the
European Union



s'engager à mieux intégrer les femmes migrantes

PLAN D'ACTION LOCAL



Creative Commons License

**Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage
qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues**

Avec la contribution de:

- **ARCI LECCE (IT) - Lead Partner**
- **Jasa Association (SI)**
- **Alianza Por La Solidaridad (ES)**
- **Administration communale de Molenbeek St Jean**
Maison des cultures et de la cohésion sociale (BE)
- **Johann Daniel Lawaetz-Stiftung (Lawaetz Foundation) (DE)**
- **Cooperativa Alfea Cinematografica srl (IT)**
- **Pluralis Association sans but lucratif (BE)**
- **Andalusian Public Foundation El legado andalusí (ES)**

Octobre 2018

Graphics and layout by: Pluralis asbl – Rixensart – BE

Index

| | |
|--|--|
| LOCAL ACTION PLAN..... | Errore. Il segnalibro non è definito. |
| PROPOSAL FOR A LOCAL ACTION PLAN AND STRATEGY OF INCLUSION OF MIGRANT WOMEN IN ANDALUCÍA - SPAIN | 5 |
| INTRODUCTION | 6 |
| 1. EDUCATION | 9 |
| 2. SOCIO-LABOUR | 10 |
| 3. SOCIO-SANITARY | 14 |
| 4. INCLUSION AND SOCIAL WELFARE | 17 |
| 5. SOCIAL AWARENESS | 21 |
| OF INTEREST..... | 23 |
| PROPOSAL FOR A LOCAL ACTION PLAN AND STRATEGY OF INCLUSION OF MIGRANT WOMEN IN THE MUNICIPALITY OF LECCE - ITALY | 26 |
| INTRODUCTION | 27 |
| 1. PROFESSIONAL TRAINING AND WORK | 28 |
| 2. HEALTH | 30 |
| 3. INTERCULTURE AND ANTIDISCRIMINATION: FIGHT PREJUDICES AND STEREOTYPES AGAINST MIGRANTS, IN PARTICULAR WOMEN..... | 32 |
| Legislative references:..... | 34 |
| PROPOSAL FOR A LOCAL ACTION PLAN AND STRATEGY OF INCLUSION FOR MIGRANT WOMEN IN THE MUNICIPALITY OF PISA - ITALY | 35 |
| INTRODUCTION | 36 |
| 1. PROFESSIONAL TRAINING AND WORK | 38 |
| 2. HEALTH | Errore. Il segnalibro non è definito. |
| 3. INTERCULTURE AND ANTIDISCRIMINATION | 42 |
| 4. SENSIBILIZATION OF THE HOST SOCIETY | 43 |
| 5. RELATIONSHIPS WITH POLITICIANS, INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS, SCHOOLS..... | 44 |
| Legislative references:..... | 45 |
| Useful bibliography..... | 46 |
| PROPOSAL FOR A LOCAL ACTION PLAN JASA ASSOCIATION (MARIBOR, SLOVENIA)..... | 47 |
| INTRODUCTION | 48 |
| 1. INTEGRATION | 48 |
| 2. HEALTH | 48 |
| 3. PREJUDICE AND STEREOTYPED OPINIONS | 48 |
| 4. SOCIAL AWARENESS | Errore. Il segnalibro non è definito. |

| | |
|--|--|
| LOCAL ACTION PLAN ALIANZA POR LA SOLIDARIDAD SPAIN | 50 |
| CONTEXT OF MIGRATIONS IN EUROPE AND IN SPAIN | 51 |
| ALIANZA POR LA SOLIDARIDAD WORK..... | 53 |
| 1. LABOR SPHERE..... | 54 |
| 2. HEALTH | 55 |
| 3. INTERCULTURALITY AND ANTI-DISCRIMINATION: COMBATING PREJUDICES AND STEREOTYPES AGAINST MIGRANTS, PARTICULARLY WOMEN | 56 |
| 4. CHALLENGES..... | 58 |
| 5. RECOMMENDATIONS..... | 60 |
| LOCAL ACTION PLAN PLURALIS ASBL (BRUSSELS, BELGIUM) | 63 |
| Social and professional integration of migrant women: Proposals for action and comments on the basis of experience in Belgium | 64 |
| Sources | 70 |
| LOCAL ACTION PLAN MAISON DES CULTURES ET DE LA COHESION SOCIALE DE MOLENBEEK – SAINT JEAN (BRUSSELS, BELGIUM) | 71 |
| INTRODUCTION | 72 |
| 1. Professional training and work..... | 73 |
| 2. Health. | 74 |
| 3. Interculture and antidiscrimination: Fight prejudices and stereotypes against migrants, in particular women..... | 77 |
| 4. Sensibilization of the society. | 79 |
| 5. Relationships with politicians, institutions, associations, schools..... | 80 |
| 6. Other local components..... | 81 |
| ANEX: GENERAL RECOMMENDATIONS: | 83 |
| 1. EDUCATION..... | 83 |
| 2. SOCIO-LABOUR. | 83 |
| 3. SOCIO-SANITARY..... | 83 |
| 4. INCLUSION AND SOCIAL WELFARE. | 84 |
| 4. 5.SOCIAL AWARENESS..... | Errore. Il segnalibro non è definito. |



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



Andalusian Public Foundation El legado andalusí

***PROPOSITION POUR UN PLAN D'ACTION LOCAL ET
UNE STRATÉGIE D'INCLUSION DES FEMMES
MIGRANTES EN ANDALOUSIE - SPAIN***

INTRODUCTION

La promotion des femmes dans la vie sociale, éducative, culturelle, professionnelle, économique et politique afin de promouvoir l'égalité et le plein exercice de leurs droits de citoyennes a été l'une des stratégies clés menées par le Gouvernement andalou. Le 26 novembre a été publiée la Loi 12/2007 "pour la promotion de l'égalité des sexes en Andalousie". L'article 49 de la loi contient une section sur les femmes migrantes en particulier :

"Les pouvoirs publics andalous favoriseront l'intégration, la participation et la promotion des femmes migrantes, en menant des actions de promotion de l'interculturalité et de la valeur de la diversité dans le cadre des droits des femmes et de la pleine égalité, en garantissant l'accès des femmes migrantes à l'emploi et aux services et en accordant une protection en cas de violence sexiste".

L'Andalousie est une porte d'entrée pour les flux migratoires vers l'Europe, étant un point de passage frontalier pour les personnes en situation administrative irrégulière. Ce scénario donne à l'immigration dans notre région des caractéristiques uniques par rapport au reste des communautés autonomes d'Espagne.

Toutefois, le pourcentage de personnes en situation administrative irrégulière n'est pas plus élevé que dans le reste de l'Espagne, bien que disposer d'informations fiables à cet égard soit compliqué.

Ces dernières années, le Gouvernement andalou a mis en œuvre diverses stratégies pour la pleine intégration sociale, économique, professionnelle et culturelle des immigrants en Andalousie, qui se sont traduites dans divers plans. En 2016, le IIIème Plan Intégral pour l'Immigration en Andalousie a été approuvé. Aujourd'hui, une fois développé et exécuté, il est nécessaire d'élaborer le Quatrième Plan global d'immigration pour l'Andalousie 2018-2022 : "Citoyenneté des migrants". Ce nouveau plan consolidera les actions considérées comme de bonnes pratiques, améliorera celles qui n'ont pas fonctionné comme prévu dans le plan précédent, anticipera et s'adaptera aux demandes sociales produites dans une société andalouse en constante évolution, et fera face à l'immigration comme un fait structurel dans un scénario socio-économique.

Les contributions de ce nouveau plan seront des solutions réglementaires avec les objectifs généraux suivants :

- Objectif général 1. Garantir à la population migrante un accès égal et équitable aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, les services sociaux, l'aide juridique et les ressources, en tenant compte des besoins différents de chaque territoire.
- Objectif général 2. Promouvoir la connaissance de la réalité migratoire en garantissant une recherche de qualité.
- Objectif général 3. Concevoir et promouvoir des programmes de formation visant à améliorer les compétences des professionnels qui exercent des activités et fournissent des services à la population migrante.
- Objectif général 4. Sensibiliser la société aux valeurs positives de la diversité qui favorisent la coexistence interculturelle et la cohésion sociale.
- Objectif général 5. Encourager la participation des citoyens migrants individuels et organisés afin de promouvoir leur intégration dans la société andalouse.

Le défi pour la société andalouse est de faire de ses habitants des citoyens à part entière, où il y a égalité des chances et où la diversité est reconnue et valorisée.

L'immigration est un fait structurel en constante évolution, la circulation des personnes est une caractéristique de ce moment historique que nous vivons et sa présence contribue à l'enrichissement de la société dans le domaine socio-économique et culturel. Pour parvenir à une société plus cohésive, égalitaire et plurielle, nous devons être conscients de la réalité multiculturelle, plurinationale et plurielle actuelle, et les administrations doivent promouvoir des politiques qui permettent et favorisent l'inclusion d'une manière efficace et efficiente.

Le IIIème Plan Intégral pour l'Immigration en Andalousie est l'un des documents qui ont servi de base à la mise en œuvre de ce Plan d'Action. Ce Plan rassemble les lignes stratégiques et les actions issues du consensus, de la participation citoyenne et des différents acteurs clés de la Communauté autonome andalouse et nous pensons qu'il est applicable à tous les territoires des partenaires du projet.

Il s'agit d'un document intégré qui comprend des actions sociales, culturelles, éducatives et syndicales, entre autres.

L'objectif de cette planification est de mettre en place des actions pour l'amélioration continue de la qualité de vie des habitants de notre région et de promouvoir la pleine intégration sociale, économique, professionnelle et culturelle des immigrants, d'assurer leur accès aux services communs de base (santé, éducation, emploi ou logement...) ou de sensibiliser la société aux valeurs positives de la diversité culturelle.

Nous devons prendre en compte trois axes transversaux dans la région andalouse:

1. **Axe transversal du territoire** : étant donné notre situation géographique, nous sommes une porte d'entrée pour l'immigration clandestine et, bien sûr, cela a des répercussions sur les territoires frontaliers. En outre, la répartition de l'immigration est très inégale d'une province à l'autre et on peut également la distinguer en termes de population de la communauté étrangère (plus âgée et plus équilibrée par sexe), comme dans le cas de Malaga et des municipalités de Grenade et d'Almeria par rapport aux provinces ou villes où la population non communautaire est majoritaire (jeune). Un fait pertinent qui souligne cette inégalité démographique est que seulement 20 municipalités andalouses représentent 60% de la population étrangère. Cette diversité territoriale exige des mesures et des réponses différentes qui permettent des actions spécifiques, efficaces et " sur mesure " en fonction du territoire et de ses caractéristiques.
2. **Intégration de la dimension de genre** : bien que des progrès considérables aient été réalisés dans ce domaine ces dernières années, il n'existe AUCUNE ÉGALITÉ RÉELLE OU EFFICACE ENTRE HOMMES ET FEMMES. La violence sexiste, l'écart salarial, le taux élevé de chômage des femmes et la répartition des tâches ménagères indiquent que le travail et les efforts de tous les agents concernés doivent être redoublés afin d'éliminer ces différences. Le cas des femmes migrantes est encore plus sombre, souffrant d'une double discrimination, à la fois en raison de leur sexe et de leur statut d'étrangères. Elles sont particulièrement vulnérables à la violence sexiste et à l'exploitation du travail (parce qu'elles peuvent se trouver en situation irrégulière ou avoir un emploi dans des activités économiques non réglementées). Pour résoudre ce problème, il est essentiel, entre autres mesures, de rapprocher les ressources dont disposent les administrations, les autorités régionales et les autorités locales des États pour ces femmes, de le faire dans leur propre langue et par l'intermédiaire de personnes formées à cet effet.

3. Axe transversal des jeunes : la présence d'adolescents et de jeunes migrants ou déjà nés en Andalousie est plus importante que dans les décennies précédentes, c'est pourquoi cet axe est intégré. Ils ont des besoins et des exigences spécifiques et, par conséquent, des mesures doivent être élaborées et conçues pour réduire au minimum la possibilité de déracinement ou d'inégalité.

1. ÉDUCATION

Comme la société andalouse, la population scolaire en Andalousie se caractérise par sa diversité sociale et culturelle. Depuis quelques années, il s'agit d'une " nouvelle " école où l'enseignement que nous savons traditionnel doit être complété par une perspective interculturelle et par des valeurs fondamentales de la société dans laquelle nous vivons, telles que la tolérance, le respect de la diversité, la participation et la solidarité envers les femmes migrantes.

L'éducation en Andalousie a un caractère universel qui garantit le libre accès à toute personne vivant dans la communauté, parmi les objectifs par rapport à l'objet d'étude qui nous concerne va promouvoir des programmes :

- Faciliter et promouvoir l'interculturalité
- Apprentissage de la langue espagnole
- L'intégration dans l'environnement scolaire tout en conservant leurs références culturelles.
- Répandre des valeurs démocratiques qui favorisent un climat social de coexistence, de respect et de tolérance.
- Participation des parents d'élèves dans les centres

De même, des actions éducatives seront menées en faveur des adultes immigrés, y compris l'accès aux différents niveaux d'enseignement.

Dans le domaine de l'éducation, nous recommandons une série d'objectifs spécifiques assortis de mesures spécifiques, qui sont détaillés ci-dessous.

1.1. 1.1. Objectif spécifique : Faciliter la scolarisation, à tout moment de l'année, de tous les enfants appartenant à des familles d'origine étrangère, ainsi que leur permanence dans le système éducatif, dans les mêmes conditions que les autres élèves. cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre:

- 1.1.1. Sensibilisation de la population féminine migrante à la scolarisation des enfants en bas âge et à la continuité des étapes post-obligatoires de l'éducation.
- 1.1.2. L'accès à des services complémentaires tels que les cantines, le transport scolaire et les résidences scolaires pour les élèves étrangers, afin de faciliter leur scolarisation et de favoriser leur continuité dans leurs études après l'achèvement de la scolarité obligatoire.
- 1.1.3. La gratuité des manuels scolaires dans l'enseignement obligatoire pour les élèves d'origine étrangère dans les mêmes conditions que les autres élèves.
- 1.1.4. L'intégration dans le système de bourses d'études pour les étudiants d'origine étrangère, afin de faciliter leur continuité dans les études des jeunes qui ont besoin de compenser l'absence de revenu dans leur famille, dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

1.2. Objectif spécifique : Favoriser l'adaptation de l'attention éducative aux caractéristiques et aux besoins de ces élèves.

- 1.2.1. Soutien aux programmes d'accompagnement scolaire, soutien et renforcement éducatifs et allongement du temps scolaire dans les écoles accueillant un nombre important d'élèves immigrés.
- 1.2.2. Appel à subventions à des organisations locales et à but non lucratif pour le développement de programmes de prévention de l'absentéisme scolaire et de médiation interculturelle dans les centres éducatifs.

1.3. Objectif spécifique : Promouvoir un climat scolaire de coexistence et de respect, en encourageant les écoles à participer et à être porteuses des valeurs de l'éducation interculturelle.

1.3.1. Formation et conseils spécifiques pour les enseignants des écoles qui accueillent des élèves d'origine étrangère.

1.3.2. Soutien et reconnaissance des centres qui organisent des activités interculturelles destinées à tous les secteurs de la communauté éducative.

1.3.3. Encourager la participation des élèves d'origine étrangère et de leur famille à des activités sportives, extrascolaires et culturelles afin de mieux les intégrer dans la vie de l'école.

1.3.3. Encouraging the participation of pupils of foreign origin and their families in sporting, extracurricular and cultural activities in order to better integrate them into the life of the school.

1.4. Objectif spécifique : Promouvoir des programmes de soutien à l'apprentissage de la langue espagnole pour les étudiantes immigrées. La langue leur permettra de s'intégrer à l'école et à la société, c'est pourquoi elle est considérée comme l'une des priorités.

1.4.1. Mise en place de classes temporaires d'adaptation linguistique en fonction des besoins de chacun des secteurs et centres qui accueillent les élèves immigrants. Ils développent un programme d'enseignement de l'espagnol destiné aux étudiants d'origine étrangère sans connaissance de la langue et développé pendant les heures de classe par des professeurs spécifiques.

1.4.2. Fourniture de ressources humaines et matérielles aux centres pour l'organisation d'activités extrascolaires de soutien linguistique afin de renforcer les classes de l'ATA.

1.4.3. Incorporation de nouvelles technologies (AVE) pour l'apprentissage et le renforcement de la langue véhiculaire, en complément des mesures précédentes.

1.5. Objectif spécifique : Maintenir et valoriser les cultures d'origine des étudiants étrangers à travers des activités extrascolaires destinées aux étudiants étrangers et espagnols.

1.5.1. Soutien à des programmes d'enseignement de la langue et de la culture d'origine.

1.5.2. Mise à disposition de ressources humaines pour l'organisation d'activités extrascolaires afin de maintenir les cultures d'origine des élèves immigrants.

1.6. Objectif spécifique : Promouvoir l'accès et la continuité pour la population des femmes migrantes aux différents niveaux de l'apprentissage tout au long de la vie.

1.6.1. Intégration de la population immigrée dans l'éducation de base des adultes.

1.6.2. Diffusion de l'offre de formation dans les centres de formation continue auprès de la population étrangère.

1.7. Objectif spécifique : Établir des stratégies d'intervention pour l'intégration de nouveaux domaines de travail dans l'apprentissage tout au long de la vie liés à la population immigrante.

1.7.1. Élaboration de plans d'éducation interculturelle dans les centres d'éducation permanente destinés à la population immigrée.

1.7.2. Établissement d'accords avec des associations ou des institutions s'occupant de la population immigrante adulte.

2. SOCIO- TRAVAIL

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile reconnaît la valeur de l'emploi en tant que facteur d'intégration et, à cette fin, les politiques actives de l'emploi doivent inclure la formation des demandeurs

d'emploi et de la population active, ainsi que la gestion des subventions relatives à la médiation du travail et la promotion de l'emploi.

Le 7ème Accord de concertation sociale en Andalousie (signé par le Gouvernement régional d'Andalousie, l'UGT, le CC.OO (syndicats de travailleurs) et la Confédération des employeurs d'Andalousie) reconnaît que les migrants, comme les autres groupes en situation ou en risque d'exclusion sociale, nécessitent un traitement spécial afin de réaliser une égalité totale des chances sur le marché du travail. Cet accord se traduit par des mesures concrètes telles que l'augmentation de l'intervention du Service andalou de l'emploi pour encourager les flux migratoires et le recrutement à la source ou encourager le développement d'initiatives commerciales (entrepreneuriat).

En ce qui concerne la question de l'égalité entre les sexes dans ce domaine, bien que des progrès aient été réalisés, l'inégalité reste une constante et les activités d'information, de formation et de sensibilisation des femmes immigrées doivent donc être menées sans interruption.

Les mesures suivantes soutiendront la gestion des flux migratoires, amélioreront le service offert par le Service andalou de l'emploi et faciliteront la connaissance du marché du travail afin de parvenir à une véritable inclusion sociale par l'intégration professionnelle.

2.1. Objectif spécifique : Soutenir les processus d'immigration légale et ordonnée, en promouvant la gestion adéquate des flux migratoires en Andalousie.

2.1.1. Collaborer avec l'Administration Générale de l'Etat dans les processus d'identification et de traitement de la gestion collective des contrats à la source, en recherchant l'homogénéisation des critères et variables pour leur détermination correcte.

2.1.2. Collaborer avec l'Administration générale de l'État dans les processus d'identification des professions à couverture difficile, en cherchant l'homogénéisation des critères et des variables pour leur détermination correcte.

2.1.3. Le fonctionnement du Comité des migrations du Service andalou de l'emploi, composé des organisations représentant le Service andalou de l'emploi au sein de son Conseil d'administration, dans le but de traiter toutes les questions liées à l'emploi et à l'intégration professionnelle des immigrants, de promouvoir et d'adapter les mesures juridiques prévues pour garantir une gestion plus efficace et ordonnée des flux migratoires et professionnels en Andalousie.

2.1.4. Achèvement du processus de transfert des compétences d'exécution en ce qui concerne les premières autorisations de travail des étrangers dont la relation de travail s'exerce dans la Communauté autonome et leur mise en œuvre matérielle.

2.2. Objectif spécifique : Faciliter l'accès de la population immigrée résidant en Andalousie aux services, programmes et installations du Service andalou de l'emploi.

2.2.1. Promotion des services d'interprétation et d'assistance en matière de travail et d'emploi à partir des bureaux du Service andalou de l'emploi, par différents canaux de communication.

2.2.2. Développement de stratégies de communication par la diffusion d'informations sur les services, les dispositifs et les programmes fournis par le Service andalou de l'emploi, tant par les canaux conventionnels que par les nouvelles technologies de l'information.

2.2.3. Traduction sur le WEB du Service andalou de l'emploi des principaux services offerts, dans les langues de la population immigrée la plus présente dans la Communauté.

- 2.2.4. Diffusion des différents programmes de formation professionnelle pour l'emploi au sein de la population immigrée, en utilisant à la fois la communication directe et les nouvelles technologies de l'information.
- 2.2.5. Établir des mécanismes de coopération éventuelle avec les services publics de l'emploi d'autres communautés autonomes pour améliorer les flux migratoires et faciliter la mobilité des travailleurs migrants, pour autant que des voies de collaboration aient été établies.

2.3. Objectif spécifique : Promouvoir l'insertion professionnelle de la population immigrée par le biais des dispositifs et des services consultatifs du Service andalou de l'emploi.

- 2.3.1. Enregistrement et maintien des demandes d'emploi des immigrants par les différents canaux mis en place à cet effet.
- 2.3.2. Fourniture de services de conseil et d'orientation pour la recherche d'emploi et l'amélioration de leur employabilité.
- 2.3.3. Encourager l'esprit d'entreprise au sein de la population immigrée en fournissant des conseils dans le domaine du travail indépendant et de la création d'entreprises grâce aux mécanismes existants sur le territoire pour la promotion du travail indépendant.
- 2.3.4. Information, conseil et orientation de la population immigrée sur les questions relatives aux étrangers et à la situation du marché du travail, ainsi qu'attention et soutien aux besoins spécifiques de la population immigrée.

2.4. Objectif spécifique : Promouvoir l'emploi comme voie d'intégration socioprofessionnelle de la population immigrée vivant en Andalousie.

- 2.4.1. Soutien à la création d'emplois à travers les différents programmes de promotion de l'emploi mis en œuvre par le Service andalou de l'emploi.

2.5. Objectif spécifique : Améliorer la connaissance de l'immigration, de son comportement et de son impact sur le marché du travail andalou en tant qu'instrument d'aide à la décision.

- 2.5.1. Réalisation d'études visant à améliorer la connaissance de l'immigration sur le marché du travail
- 2.5.2. Élaboration de rapports sur la gestion des politiques actives de l'emploi à travers le système ARGOS de suivi permanent du marché du travail andalou.
- 2.5.3. Réalisation d'une étude annuelle sur l'évolution de la population immigrée par rapport à l'emploi, à travers le système de prospection permanente du marché du travail andalou, ARGOS.

2.6. Objectif spécifique : Améliorer et promouvoir les qualifications professionnelles de la population immigrée dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation conformément au nouvel axe territorial et à la stratégie d'intervention pour la gestion de la diversité.

- 2.6.1. Organisation de cours sur le programme des femmes migrantes pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche.
- 2.6.2. Organisation de conférences, séminaires et autres activités de formation avec la participation de la majorité des immigrants.
- 2.6.3. Mise en œuvre d'activités d'autres programmes de formation avec l'aide des immigrants
- 2.6.4. Elaboration de matériel didactique et informatif dans différentes langues et formats.
- 2.6.5. Délivrance de cartes nautiques et de pêche pour le personnel immigrant.

2.7. Objectif spécifique : Développer d'un point de vue social, des actions spécifiques d'orientation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle des immigrés en Andalousie.

- 2.7.1. Promotion d'actions d'orientation vers l'emploi, avec des itinéraires d'insertion personnalisés, dans les zones ayant des besoins de transformation sociale en Andalousie.
- 2.7.2. Formation de la population étrangère aux compétences sociales, visant à faciliter son intégration sur le marché du travail et son amélioration.

2.8. Objectif spécifique : Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des enfants issus de l'immigration.

- 2.8.1. Mise en place de programmes d'intégration sociale et professionnelle pour les enfants mineurs immigrés avant qu'ils n'aient atteint l'âge adulte.
- 2.8.2. L'intégration des mineurs immigrés mineurs dans le Plan d'Adulthood pour les personnes supervisées par le Gouvernement Régional d'Andalousie, qui vise l'intégration sociale et professionnelle.

2.9. Objectif spécifique : Promouvoir et encourager les actions visant à prévenir les risques au travail et à améliorer les conditions de travail.

- 2.9.1. Promotion et encouragement des activités visant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.
- 2.9.2. Réalisation d'études sur le travail préventif en ce qui concerne les travailleurs migrants.

2.10. Objectif spécifique : Améliorer la connaissance des conditions de travail des travailleurs migrants en Andalousie.

- 2.10.1. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du CCAR aux autorités publiques et aux négociateurs des conventions collectives en matière d'immigration.
- 2.10.2. Diffusion, formation, études et publications sur les conditions de travail des travailleurs immigrés en Andalousie

2.11. Objectif spécifique : Promouvoir la qualification professionnelle comme facteur d'intégration socioprofessionnelle de la population immigrée vivant en Andalousie.

- 2.11.1. Développement d'actions de formation destinées aux immigrés extracommunautaires pour faciliter leur intégration sur le marché du travail.
- 2.11.2. Intensifier l'offre de programmes de formation professionnelle pour l'emploi dans les zones où les taux d'immigration sont plus élevés, encourager leur adaptation aux conditions de ce groupe et promouvoir leur accès en vue d'obtenir des certificats de professionnalisme.
- 2.11.3. Diffusion des différents programmes de formation professionnelle pour l'emploi au sein de la population immigrée, en utilisant à la fois la communication directe et les nouvelles technologies de l'information.
- 2.11.4. Promotion d'activités de recherche et d'amélioration visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'adaptation de la formation pour l'emploi aux besoins de formation de la population immigrée population.

3. SOCIO- SANITAIRE

Notre système de santé est l'un des piliers de notre État-providence et un droit fondamental de chaque citoyen.

Comme le reflète le quatrième Pacte andalou pour la santé de 2013 et actuellement en vigueur, l'immigration " n'a pas d'impact majeur sur la durabilité du système de santé ni sur la recomposition de la " carte épidémiologique " en Espagne et en Andalousie ".

Il y a une discussion sur l'impact politique plutôt que sur la santé, comme le reflète la publication *Immigration and the Welfare State in Spain* des auteurs Moreno et Bruquetas :

"Les immigrants sont actuellement en meilleure santé que la population indigène, avec une probabilité de 30 à 50 % plus faible de signaler un état de santé régulier ou mauvais, de souffrir d'un handicap ou d'une maladie chronique, ou de connaître des limitations dans leur activité quotidienne. La raison principale en est la jeunesse de la population migrante par rapport à la population indigène, mais il est très probable que cette situation va changer en raison de la situation précaire dans laquelle beaucoup d'entre eux vivent dans notre pays. La prévention, l'accès universel à la santé publique et l'amélioration des conditions de vie et de travail contribueront à améliorer leur santé future".

Tout au long de ces années et à travers les différents Plans Intégraux pour l'Immigration en Andalousie, les priorités ont été : faciliter l'accès au Système Andalou de Santé, les processus d'accueil, donner la priorité aux processus d'intégration et faciliter une perspective transversale qui permette de traiter la santé de la population immigrée par zones en fonction de ses caractéristiques les plus locales. Ce dernier plan renforce la stratégie de territorialisation et s'engage à réduire les inégalités, et les immigrants auront accès au système de santé grâce à la carte de santé, quelle que soit leur régularité.

Au total, 14 mesures seront mises en œuvre sur la base des lignes d'action suivantes:

1. Améliorer l'information et l'accessibilité aux ressources sociales et sanitaires de la population étrangère et, en particulier, des groupes les plus vulnérables.
2. Faire progresser un modèle de prise en charge globale dans une perspective familiale et sexospécifique.
3. Renforcer les lignes directrices en matière d'intervention auprès des personnes vulnérables au sein de la population étrangère.
4. Etudier en profondeur la situation des actions, en rassemblant sur le territoire les mécanismes de coordination et de gestion des soins socio-sanitaires.
5. Renforcer les mécanismes de coordination de tous les acteurs qui jouent un rôle fondamental dans le travail de santé lié à la population étrangère.
6. Encourager la participation des migrants aux services de santé et à leur propre processus de soins.

3.1. Objectif spécifique : Progresser dans l'amélioration de l'accessibilité et de la connaissance du Système Andalou de Santé Publique (APHS) par les étrangers et leurs familles, en particulier ceux qui migrent dans des situations de plus grande vulnérabilité.

- 3.1.1. Promouvoir la connaissance de la diversité culturelle de la population au sein des équipes professionnelles de l'APHS
- 3.1.2. Introduction de l'attention à la diversité dans les stratégies de communication de l'APHS : Mettre en œuvre des actions qui facilitent la traduction de l'information sur l'accès et le fonctionnement et le catalogue de base des services de santé.

- Informations traduites à partir du catalogue de base des services de santé, dans différentes langues.
- Diffusion des droits et devoirs de l'APHS, dans différentes langues.
- Promotion, développement et suivi du système de télé-traduction dans les centres de santé. Incorporation d'outils de communication adaptés aux personnes ayant des difficultés de lecture. Promotion de processus de formation partagés avec d'autres secteurs et associations de migrants et de promoteurs.

3.1.3. Promotion et développement de la coopération entre les unités de gestion clinique et les ONG, les associations de migrants et de promoteurs ou les groupes d'entraide pour la réalisation d'activités d'information, de formation et d'engagement actif pour la population immigrée dès son arrivée en Andalousie.

3.2. Objectif spécifique : Intégrer la gestion de la diversité dans les soins sociaux et de santé des étrangers et de leur famille.

3.2.1. Inclusion d'une perspective multiculturelle dans les différents plans, processus et programmes de santé.

3.2.2. Intégrer la gestion de la diversité dans les activités de formation des professionnels de la santé.

3.2.3. Améliorer la réponse aux besoins de santé en termes de gestion de la diversité avec l'intégration de toutes les parties prenantes : Les services de santé, la participation d'associations d'immigrés et de pro-immigrés, ainsi que d'organisations syndicales, aux comités et forums de participation à des aspects tels que:

- Coordination entre les soins primaires et les soins hospitaliers.
- Coordination avec d'autres secteurs publics.
- Collaboration avec des ONG et des associations de migrants et de promoteurs.
- La participation des associations de femmes migrantes et des associations de promoteurs dans les commissions et forums de participation.

3.2.4. Renforcer le fonctionnement du réseau.

3.3. Objectif spécifique : Fournir des soins sociaux et de santé de qualité à la population étrangère par le biais d'actions intersectorielles, participatives et localement intégrées, sur la base de critères d'équité.

3.3.1. Incorporation de l'attention aux besoins de santé de la population étrangère dans les plans d'action locaux en matière de santé avec des critères d'équité et de participation.

3.3.2. Création et diffusion d'une base de données des bonnes pratiques en matière d'actions sanitaires locales visant à améliorer la qualité des soins de santé globaux pour la population étrangère.

3.3.3. Création d'espaces de travail communs pour la coordination et l'action entre les collectivités locales, les services de santé et les associations pour la protection sociale et sanitaire des étrangers et de leurs familles.

3.3.4. Améliorer et adapter les soins aux besoins de santé des étrangers en situation d'extrême vulnérabilité ou de risque d'exclusion sociale.

3.4. Objectif spécifique : Prévenir, atténuer et réagir aux effets sur la santé des populations étrangères les plus vulnérables à des stades socioéconomiques défavorables.

3.4.1. Détection et intervention précoces dans les situations de vulnérabilité particulière, en coordination avec les conseils et autorités locales concernés, avec la collaboration des organisations syndicales, ONG's et des associations d'immigrés et de pro-immigrés : identification de la surpopulation, détection des sites, flambées de violence et de xénophobie, abus sexuels, violence de genre, malnutrition, augmentation de la prostitution etc.

3.5. Objectif spécifique : Favoriser l'accès et l'adaptation des personnes d'origine étrangère ayant des problèmes de drogue et/ou de toxicomanie aux soins sociaux et de santé et à la promotion de la santé par des mesures et actions adaptées aux caractéristiques culturelles et linguistiques de cette population.

3.5.1. Garantir l'égalité d'accès de la population immigrée à toutes les ressources et à tous les programmes du réseau de prise en charge des toxicomanies.

3.5.2. Encourager la participation de la population immigrée aux projets mis en œuvre dans le cadre du programme Villes contre la Drogue.

4. 4. INCLUSION ET PROTECTION SOCIALE

Le Statut d'Autonomie de l'Andalousie établit comme principe directeur la lutte contre le sexisme, la xénophobie, l'homophobie et le bellicisme, en promouvant à cette fin l'éducation à des valeurs comme l'égalité, la tolérance, la liberté et la solidarité. Vivre dans une société cohésive, où les zones de marginalisation et d'exclusion sont éradiquées, est l'objectif de toutes les institutions publiques (aux niveaux européen, national, régional et local), la Commission européenne a accru ses efforts à cet égard. L'article 14 du Statut d'autonomie de l'Andalousie interdit toute forme de discrimination dans l'exercice des droits, l'exercice des fonctions et la prestation des services, notamment en ce qui concerne le sexe, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la culture, la religion, l'idéologie, les

caractéristiques génétiques, la naissance, la fortune, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. Cette reconnaissance est complétée par l'obligation énoncée à l'article 10, concernant la promotion des conditions de liberté et d'égalité pour qu'elles soient réelles et effectives.

La lutte contre les discriminations fondées sur le sexe est l'un des piliers de la politique sociale andalouse. En ce qui concerne les femmes migrantes, des efforts seront faits au titre de l'article 49 pour promouvoir l'intégration, la participation et la promotion, la valeur de la diversité sera promue dans le cadre des droits des femmes et de la pleine égalité, l'accès des femmes migrantes à l'emploi et aux services sera assuré et leur protection sera garantie dans les situations de violence sexiste.

4.1. Objectif spécifique : Promouvoir la participation sociale et l'association de la population immigrée, ainsi que le regroupement en fédérations, réseaux et autres structures similaires.

- 4.1.1. Ressources financières, par le biais de l'appel à propositions, pour l'acquisition, la construction, la transformation, la réparation, l'entretien et l'équipement des sièges des associations, fédérations et autres structures similaires liées à l'immigration.
- 4.1.2. Encourager la participation et la formation des femmes migrantes dans l'exercice d'une action volontaire organisée dans leur environnement social.
- 4.1.3. Promouvoir l'échange d'expériences, la formation et la mise en réseau des associations de migrants par le biais de l'appel à subventions.

4.2. Objectif spécifique : Développer des actions qui favorisent et facilitent la gestion de la diversité culturelle, et qui peuvent être considérées comme un modèle de bonne pratique.

- 4.2.1. Financer les activités et les programmes qui favorisent la gestion de la diversité culturelle qui sont menés par les Corporations Locales, dans le cadre du Fonds Autonome.
- 4.2.2. Financer, par le biais d'appels à propositions de subventions, la promotion d'activités et de programmes uniques visant à promouvoir la gestion de la diversité culturelle par des organisations à but non lucratif.

4.3. Objectif spécifique : Promouvoir l'accès standardisé de la population immigrée au système public de services sociaux.

- 4.3.1. Appui aux programmes gérés par les services sociaux communautaires visant à aider la population immigrée

- 4.3.2. Mise à disposition, adaptation et amélioration des ressources techniques destinées aux professionnels des services sociaux communautaires, ainsi que leur suivi dans leur intervention auprès de la population immigrante.
- 4.3.3. Formation de professionnels des services sociaux communautaires en relation avec la réalité des femmes migrantes.

4.4. Objectif spécifique : Informer et guider la population immigrée afin de faciliter le processus d'intégration dans la société andalouse.

- 4.4.1. Appui aux programmes gérés par les partenaires sociaux pour fournir à la population immigrée des ressources sociales adaptées à ses besoins.
- 4.4.2. Suivi des soins dispensés par les différents agents sociaux à la population migrante féminine.

4.5. Objectif spécifique : Promouvoir la participation, les associations et le volontariat social au sein de la population immigrée en tant que mécanisme d'intégration dans la société andalouse.

- 4.5.1 Soutien aux programmes élaborés par des organismes sans but lucratif qui favorisent la participation de la population immigrante
- 4.5.2. Soutien aux ONG de femmes migrantes.

4.6. Objectif spécifique : Offrir des soins immédiats et initiaux aux mineurs étrangers non accompagnés.

- 4.6.1. Définition des concepts, compétences et procédures relatives aux soins immédiats et au premier accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENAS).
- 4.6.2. Attention immédiate aux mineurs étrangers non accompagnés et aux mineurs non accompagnés.
- 4.6.3. Accompagner, soutenir et guider à partir de tâches et de perspectives socio-éducatives et de tutoriels, chacune des mesures envisagées dans le protocole MENA, en plus de s'acquitter des responsabilités spécifiques de l'entité protectrice.

4.7. Objectif spécifique : Assurer, par le biais de soins résidentiels dans des centres de protection de l'enfance, la prise en charge et la tutelle des enfants de familles migrantes sans abri.

- 4.7.1. Déclaration formelle d'impuissance et décisions sur la tutelle des enfants issus de l'immigration en situation d'impuissance
- 4.7.2. Prise en charge en institution dans des centres de protection de l'enfance adaptés à la situation des mineurs.

4.8. Objectif spécifique : Informer, guider et conseiller les femmes étrangères et migrantes sur leurs droits et obligations et sur les ressources dont elles disposent.

- 4.8.1. Programmes développés par l'IAM Information and Care Services Network : Centres provinciaux de l'Institut andalou de la femme, Centres municipaux d'information des femmes de l'Institut andalou de la femme, téléphone 900 200 999.

Détail de la mesure 4.8.1:

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de femmes étrangères et migrantes servies dans la PC. (Répartition des données par province, âge et nationalité).
- Nombre de femmes étrangères et migrantes servies dans la CMIM (répartition des données par province, âge et nationalité).

- Les femmes étrangères et migrantes ont participé à la PC, par rapport au nombre total de femmes présentes dans chaque province. (Répartition des données par province, âge et nationalité).
- Téléphone 900 200 200 999 : par province, pourcentage de femmes étrangères qui consultent par rapport au nombre total de femmes de la province qui consultent.
- Utilisation du service d'interprétation simultanée au niveau régional pour tous types de questions par téléphone 900 200 999.

Indicateurs qualitatifs

- Perception des besoins spécifiques des femmes migrantes par les professionnels.
- Description des stratégies spécifiques mises en œuvre pour la prise en charge des femmes migrantes.

4.8.2. Mener des campagnes et des actions pour sensibiliser les femmes étrangères et migrantes à leurs droits de citoyennes et aux ressources disponibles dans notre Communauté.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'actions envisagées dans la campagne au niveau régional.
- Nombre d'actions envisagées dans la campagne au niveau provincial.

Indicateurs qualitatifs

- Type de matériel édité et actions réalisées.
- Critères de sélection des sites de distribution.

4.9. Objectif spécifique : Faciliter l'accès des femmes étrangères et migrantes victimes de violence sexiste à l'information, aux conseils, aux soins et aux ressources de logement.

4.9.1. Programmes d'information et d'assistance pour les femmes victimes de violence sexiste, favorisant l'accès des femmes étrangères et migrantes.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de femmes étrangères et migrantes traitées dans les PC pour violence sexiste (répartition des données par province, âge et nationalité).
- Nombre de femmes étrangères et migrantes servies dans les CILM par la violence sexiste (répartition des données par province, âge et nationalité).
- Pourcentage de femmes étrangères et migrantes servies dans la PC par rapport au nombre total de femmes desservies dans chaque province.
- Au niveau régional, l'utilisation du service d'interprétation simultanée au CP.
- Pourcentage de femmes étrangères et migrantes qui consultent sur la violence sexiste par rapport au nombre total de femmes dans la province qu'elles consultent (répartition des données par province, âge et nationalité).

Indicateurs quantitatifs

- Conseils juridiques sur la violence de genre par le biais du numéro de téléphone 900 200 999 : Programme de soins psychologiques de groupe, par province, nombre de femmes

étrangères et migrantes ayant participé (répartition des données par province, âge et nationalité).

- CEAR's Legal Support Office for Family Law and Gender Violence for Foreign Women Programme Programme : nombre de femmes (répartition des données par province, âge et nationalité).
- Programme de soins et d'appui psychologiques "Sororité" du CEAR : nombre de femmes ayant participé au programme (répartition des données par province, âge et nationalité).

4.9.3. Participation des femmes étrangères et migrantes aux programmes de formation et d'intégration sur le marché du travail pour les femmes victimes de violence sexiste.

Indicateurs quantitatifs

- Programme d'intégration professionnelle qualifiée : femmes étrangères et migrantes qui terminent le programme. (Répartition des données par province, âge et nationalité).

4.9.4. Participation des femmes étrangères et migrantes au programme d'aide économique aux femmes victimes de violence sexiste.

Indicateurs quantitatifs

- Aide financière de l'AIM pour les femmes victimes de violence sexiste dont les ressources sont insuffisantes et qui éprouvent des difficultés particulières à trouver un emploi (article 27).
- Nombre de demandes d'assistance émanant de femmes étrangères et migrantes. (Répartition des données par province, âge et nationalité).
- Nombre total de bénéficiaires étrangers et migrants. (Répartition des données par province, âge et nationalité).

Indicateur qualitatif

- Rapport qualitatif des actions de la mesure.

4.9.5. Prise en charge spécialisée et pluridisciplinaire des femmes immigrées et des mineurs qui les accompagnent dans la prise en charge globale et l'accueil.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de femmes immigrées traitées dans le Service de prise en charge intégrale des femmes victimes de violence et de leurs enfants, par âge et nationalité.
- Nombre de mineurs pris en charge par le Service de prise en charge intégrale des femmes victimes de violences et de leurs enfants, par âge et par nationalité.

4.10. Objectif spécifique : Soutenir les actions visant à prévenir et à éliminer la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

Indicateurs quantitatifs

4.10.1. Renforcement des programmes d'information, d'hébergement et de soutien global pour les femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

- Nombre d'associations soutenues. Nombre de programmes développés.
- Nombre de femmes étrangères et de migrants aidés. (Répartition des données par province, âge et nationalité).

5. 5. CONSCIENCE SOCIALE

L'élimination des stéréotypes et des préjugés pour éviter la méfiance ou la discrimination est le principal objectif de la stratégie reflétée dans le troisième plan d'intégration. La planification et la mise en œuvre de mesures visant à sensibiliser la société aux valeurs positives de la diversité culturelle ou à favoriser les processus d'échanges culturels créeront le scénario nécessaire à l'intégration des immigrants, contribuant ainsi à la construction d'une société solidaire.

Pour cette raison, une série d'actions sont prévues qui auront des résultats à court et moyen terme.

5.1. Objectif spécifique : Promouvoir dans la société andalouse des attitudes favorables à l'accueil et à l'intégration sociale de la population immigrée, fondées sur la connaissance et le respect mutuel, par le biais des différents programmes de subventions et/ou de transferts d'aide, aux entités qui mènent des activités de sensibilisation et de coexistence et d'échange, en essayant de prévenir l'apparition d'attitudes négatives envers la migration, ainsi que de modifier les comportements racistes et xénophobes existants.

5.1.1. Promouvoir, à travers les ressources financières du Fonds Autonome, la diffusion et la transmission des connaissances sur les différentes cultures qui coexistent dans la société andalouse, ainsi que la mise en œuvre d'activités interculturelles, par les autorités locales.

5.1.2. Soutien et collaboration avec des organisations à but non lucratif, par le biais de l'appel à subventions, dans l'organisation de campagnes de sensibilisation et de diffusion de contenus pour améliorer la connaissance et la compréhension de la réalité de la migration et des contributions des immigrants à la société d'accueil.

5.2. Objectif spécifique : Promouvoir les attitudes de la société andalouse en faveur de l'intégration sociale des immigrés par des actions de formation et des campagnes de sensibilisation dans les médias et dans les différents environnements sociaux, avec des messages relatifs à l'égalité des droits et des devoirs, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la standardisation dans l'accès aux services publics.

5.2.1. Mise en œuvre et évaluation de campagnes et d'actions de sensibilisation dans la presse, à la radio, à la télévision et sur Internet.

5.2.2. Mener des campagnes et des actions de sensibilisation dans les domaines de l'éducation, du travail, de la santé,... et autres environnements.

5.3. Objectif spécifique : Mener des actions de sensibilisation à la réalité de la migration à travers les Prix Andalous pour les Migrations, afin d'encourager la participation des entités publiques et privées dans la gestion appropriée de la diversité.

5.3.1. Prix Andalous sur les Migrations pour stimuler, par la reconnaissance publique, le travail remarquable réalisé en faveur de l'intégration sociale de ce groupe.

5.4. Objectif spécifique : Diffuser les innovations et les questions d'actualité en matière de

5.4.1. Introduction de la perspective migratoire dans les publications régulières dans le but de stimuler l'intercommunication entre les différentes collectivités locales andalouses en la matière.

5.5. Objectif spécifique : Promouvoir l'égalité de traitement de la population immigrée avec la population espagnole.

5.5.1. Soutien à des programmes de sensibilisation visant à promouvoir l'égalité de traitement.

5.6. Objectif spécifique : Informer, former, éduquer et sensibiliser sur les nouveaux développements et les questions d'actualité en matière de consommation qui intéressent les

consommateurs et les utilisateurs immigrés, notamment pour une connaissance adéquate des droits reconnus dans ce domaine par la législation en vigueur, ainsi que pour promouvoir des modes de consommation responsables auprès de la population.

5.6.1. Traduction en anglais, français et roumain de divers contenus sur le site web du Secrétariat général à la consommation, pour servir de guide du consommateur à la population immigrée sur les questions qui l'intéressent.

5.6.2. Promouvoir la connaissance et la participation des personnes d'origine étrangère dans les associations de consommateurs et d'usagers d'Andalousie.

5.6.3. Promouvoir la connaissance des associations d'immigrés et des ressources publiques pour la protection des consommateurs et des utilisateurs d'Andalousie.

D'INTÉRÊT

1. CADRE JURIDIQUE POUR LES ÉTRANGERS RÉGLEMENTATION ÉTATIQUE

Seules les réglementations les plus générales sont citées, avec un impact sur les compétences liées à l'intégration et à la participation sociales.

- Loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale (réformée par la loi organique 8/2000, du 22 décembre ; loi organique 14/2003, du 20 novembre ; loi organique 2/2009, du 11 décembre et loi organique 10/2011, du 27 juillet).
- Décret royal 557/2011, du 20 avril, portant approbation du règlement d'application de la loi organique 4/2000, du 11 janvier, relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale, après sa réforme par la loi organique 2/2009 (modifiée par le décret royal 844/2013, du 31 octobre).

RÉGLEMENTATIONS RÉGIONALES

- Loi organique 2/2007, du 19 mars, sur la réforme du statut d'autonomie de l'Andalousie. En particulier, les articles 10.3.17 et 37.1.9 et surtout l'article 62, qui est spécifiquement consacré à l'immigration.
- Décret 124/2014, du 2 septembre, approuvant le troisième plan global pour l'immigration en Andalousie à l'horizon 2016.
- Décret 209/2015, du 14 juillet, fixant la structure organisationnelle du Ministère de l'égalité et des politiques sociales.

2. SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ ET DES POLITIQUES SOCIALES DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'ANDALOUSIE

Subventions institutionnelles

- Subventions aux Entités Locales pour la prise en charge des migrants pour les noms de domaine en:
 - financement de programmes développés par les collectivités locales dans le but d'améliorer les conditions de vie des migrants et de promouvoir l'inclusion sociale des immigrants vivant en Andalousie.
 - Le maintien d'abris temporaires et de services d'accueil dans les zones de la Communauté autonome d'Andalousie où des campagnes agricoles ou saisonnières sont menées ou dans les zones de cette région où le flux particulier de travailleurs déplacés ne peut être assuré par des services d'accueil standardisés.
- Subventions à des entités privées pour la mise en œuvre de programmes d'action sociale visant à développer les actions énumérées ci-après en faveur des immigrants:
 - Détection, attention and intervention.

- Détection, attention et intervention.
- Formation des bénévoles et du personnel technique. Éducation, formation et insertion sociale et professionnelle.
- Conception et développement de campagnes de sensibilisation et de sensibilisation. Informations et conseils complets.
- Promotion de la participation sociale, de l'associationnisme et du volontariat social
- Subventions pour le maintien d'entités privées dédiées à la prise en charge des immigrants

3. STRATÉGIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES EN ANDALOUSIE

On 4 June 2018, the Minister for Equality and Social Policies of the Regional Government of Andalusia appeared before the media to announce that the Government of Andalusia is working on the drafting of the Second Strategic Plan for the Equality of Women and Men in Andalusia, in her speech she said that this plan:

"This plan would reinforce this policy in accordance with the forthcoming reform of the Gender Equality Act, currently under debate in the regional parliament. The new strategy will include measures to identify and eliminate gender gaps in health, education, employment, sport or financial resources, among other areas, as well as to strengthen mainstreaming in public management and the balance of access to power and leadership positions. As a main novelty, it will also include initiatives to promote new paradigms of being a man or a woman in the society of the future and to overcome traditional gender roles.

The Second Strategic Plan for Equality between Women and Men will be adapted to its two main contributions: the provision of a sanctioning capacity against discrimination and the obligatory nature of coeducation at all stages of education.

In addition to the new lines of action, the document will maintain and reinforce those of the First Strategic Plan still in force, which between 2014 and 2017 has led to an investment of 66,485 million euros, two thirds of the regional budgets, in programmes that prioritise gender equality in regional public management.

This first plan has developed all the measures planned and has incorporated others to respond to new needs, including those relating to prevention and action against sexual aggression, expansion of psychological care and awareness of street harassment, signing of the first institutional protocol in Spain against gender cybercrime and approval of specific regulations for the film and audio visual sector, in addition to the agreement recently reached with the media and community publishing companies to eradicate advertising of trafficking in women and prostitution.

In addition, in recent years, technical procedures have been consolidated to extend the principle of equality to all policies, the incorporation of clauses on this subject in public procurement and subsidies, gender-responsive budgets and the balanced composition of the collegiate bodies.

The new plan, which is now being processed, will be drawn up by the Andalusian Women's Institute with the participation of all the ministries of the Board and its gender equality units, the Andalusian

Council for Women's Participation, universities and experts in the field. It will also be subject to input from citizens in the public information phase."

In the First Strategic Plan there were eight Lines of Action with 36 objectives from which they have worked:

1. Intégration de la dimension de genre
2. L'éducation
3. Emploi
4. Conciliation et coresponsabilité
5. Santé
6. Bien-être social
7. Participation
8. Image et médias.

Dans ce plan, les femmes immigrantes sont mentionnées dans les sections suivantes:

Ligne d'action ÉDUCATION

Objectif 1 : Promouvoir une plus grande prise de conscience de la signification de l'égalité dans l'éducation et des valeurs d'une répartition plus équitable des tâches et des soins.

Mesure 1.14. Intégrer l'orientation académique et professionnelle dans une perspective de genre, en accordant une attention particulière à la promotion de l'égalité dans la diversité (handicap, origine des migrants, classe sociale, etc.).

Ligne d'action EMPLOI

Objectif 1 : Promouvoir l'égalité de traitement et de chances dans une perspective de genre, en matière d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi, ainsi que la qualité de l'emploi, tant dans le secteur public que privé.

Mesure 1.10. Poursuite de l'élaboration de politiques actives visant à promouvoir l'intégration sur le marché du travail des femmes, et en particulier des femmes en situation de grande vulnérabilité sociale, afin de renforcer l'égalité des chances sur le marché du travail et de combattre la discrimination entre hommes et femmes en mettant l'accent sur:

- Des conseils, par du personnel spécialisé dans l'égalité des sexes, pour la recherche d'un emploi et la réalisation de l'itinéraire professionnel.
- Accompagnement et mesures spéciales pour les femmes en difficulté : femmes handicapées, victimes de violences sexistes, immigrantes, familles monoparentales, femmes de plus de 45 ans, femmes au chômage de longue durée.
- Préparation d'études et de conférences dans une perspective de genre dans différents secteurs d'activité..

Ligne d'action BIEN-ÊTRE-SOCIAL

Objectif 4 : Combattre la discrimination multiple et l'exclusion sociale dont souffrent les femmes.

- Mesure 4.4. Promotion et diffusion des programmes et projets.



***PROPOSITION POUR UN PLAN D'ACTION LOCAL ET
UNE STRATÉGIE D'INCLUSION DES FEMMES
MIGRANTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE LECCE - IT***

INTRODUCTION

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et elle représente une valeur décisive pour notre démocratie. Pour être pleinement accompli, ce droit doit non seulement être reconnu par la loi, mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de notre vie.

Malgré divers exemples de reconnaissance formelle et de progrès accomplis, il existe des différences politiques, économiques et culturelles, qui représentent souvent des pratiques établies résultant de nombreux stéréotypes dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail et l'organisation sociale. Toutefois, dans ces domaines, il est possible d'intervenir en adoptant une nouvelle approche et des changements structurels.

Les collectivités locales et régionales, qui sont les lieux de gouvernement les plus proches des citoyens, représentent les niveaux d'intervention les plus appropriés pour lutter contre la persistance et la reproduction des inégalités et pour promouvoir une société juste et équitable. Dans leurs domaines de compétence respectifs et en coopération avec tous les acteurs locaux, ils prennent des mesures concrètes en faveur de l'égalité.

Objectifs généraux:

- l'amélioration durable de leurs conditions de vie ;
- la responsabilité effective et permanente, la participation au développement social, l'exercice et la pleine jouissance des droits de citoyenneté garantis par la Constitution italienne et par les conventions internationales.

Axe et actions:

L'élaboration du Plan d'action local de la municipalité de Lecce pour l'inclusion des femmes migrantes a été conçue en trois phases, visant à intercepter les différents groupes d'acteurs concernés par les politiques sociales en général et ceux spécifiquement destinés aux femmes migrantes.

Les acteurs qui ont avec la Municipalité de Lecce une relation structurée de co-planification et de cogestion des politiques et des interventions sociales visant à l'inclusion des femmes migrantes, devraient être impliqués dans le groupe de soutien local. Les femmes migrantes devraient être appelées à participer à des groupes de discussion dédiés spécifiquement à l'évaluation des stratégies en place qui les impliquent en tant que bénéficiaires ; les décideurs et les institutions publiques de haut niveau devraient être appelés à participer afin de contribuer à l'évaluation des stratégies et à leur normalisation avec les politiques en place.

Trois axes d'intervention ont été identifiés pour l'inclusion sociale des femmes migrantes au niveau local:

- **AXE 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET TRAVAIL** - promouvoir la formation professionnelle et l'accès des femmes au travail;
- **AXE 2 - SANTÉ**- améliorer l'accès aux services sociaux et de santé disponibles sur les territoires par la mise en œuvre de la prévention médico-sanitaire, en particulier pour les catégories les plus vulnérables de la population féminine;
- **AXE 3 - INTERCULTURE ET ANTIDISCRIMINATION**- créer des occasions de rencontres, d'échanges qui peuvent mener à la déconstruction des stéréotypes stigmatisants.

1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LE TRAVAIL

A l'heure actuelle, les différentes institutions doivent reconsidérer leurs politiques actives de travail et de formation face aux difficultés de cette situation et à la nécessité de rétablir un nouveau pacte social. En particulier, il est important de promouvoir l'accès inconditionnel, voire prioritaire, des migrants à l'éducation et à la formation linguistique, conditions essentielles d'une véritable intégration dans la société et dans le monde du travail ; la formation linguistique obligatoire des femmes et des filles migrantes, un moyen de faciliter leur intégration et de les protéger de la discrimination dans la famille et dans la société. Il est essentiel de reconnaître les qualifications professionnelles, les compétences des femmes (en particulier les diplômes universitaires) pour leur garantir l'accès à la formation linguistique en vue de leur intégration, l'accès des femmes migrantes à l'emploi pour garantir une formation professionnelle adéquate par l'adoption de mesures positives pour combattre la double discrimination dont elles sont victimes sur le marché du travail et pour créer les conditions favorables à leur accès à ce marché et pour équilibrer leur vie professionnelle et privée, notamment en créant des structures accessibles pour la garde des enfants. Il est toujours difficile de penser au travail dans ces années marquées par la crise et par les changements qui en découlent dans le tissu productif local et parce qu'il faut définir des objectifs de changement et des stratégies conséquentes pour des groupes particulièrement défavorisés. L'élaboration d'actions visant à améliorer la réalisation du droit au travail requiert une approche multidimensionnelle sur : le capital humain, en développant des projets qui permettent aux personnes d'avoir les compétences nécessaires pour le marché du travail ; le capital social, en mettant à disposition des outils appropriés pour les projets de travail et l'auto-entrepreneuriat ; le capital économique, en garantissant le financement et le soutien de projets professionnels qui autrement ne pourraient démarrer et atteindre leur propre durabilité ; symbolique, en combattant la discrimination dont sont victimes les femmes migrantes en termes d'accès au travail ou de crédit, qui leur font peur. L'effort du projet doit être particulièrement attentif au développement d'actions tenant compte des différences de genre dans l'accès à la formation professionnelle et au marché du travail.

Action 1 : création d'un réseau pour le travail et la formation professionnelle.

Un réseau pour le travail et la formation professionnelle devrait être mis en place où plusieurs parties prenantes et professionnels du secteur peuvent échanger des informations, des expériences et des projets. Le réseau s'efforcera de partager avec les acteurs les plus pertinents certaines interventions innovantes et le lien avec les expériences aux niveaux national et européen qui peuvent être identifiées comme de bonnes pratiques.

Action 2 : soutenir la création d'entreprises coopératives et la promotion de formes d'auto-entrepreneuriat.

Des expériences visant à soutenir la création d'entreprises coopératives seront menées en matière de formation, d'orientation, d'élaboration d'un plan d'affaires, de recherche de capital et de financement, d'activités de démarrage. Elles s'adresseront principalement aux jeunes femmes et créeront des liens avec des actions similaires destinées à la population générale aux niveaux local et national. En développant cette action, l'administration locale se chargera également de créer l'implication nécessaire dans le système des affaires et du crédit, en le renforçant comme une réalisation de la responsabilité sociale.

Action 3 : campagne d'information et de sensibilisation sur les services de formation professionnelle et d'orientation professionnelle.

Avec la participation des principaux acteurs du système de formation professionnelle et d'orientation professionnelle, une campagne d'information et de sensibilisation sera conçue et mise en œuvre avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes migrantes.

2. SANTÉ

La législation relative à la protection de la santé des migrants est particulièrement favorable en Italie, quel que soit leur statut juridique. Néanmoins, en tant qu'élément essentiel du droit des immigrants à la citoyenneté, le droit à la santé se heurte à de nombreux obstacles à sa pleine réalisation. Il est nécessaire de comprendre les formes et les méthodes d'accès des immigrants aux services de santé. Il est également important de considérer les efforts déployés actuellement par les opérateurs et les organisations pour faciliter l'accès aux services de santé, considérant que ces actions sont de plus en plus nécessaires pour rendre le droit aux soins de santé efficace et adéquat.

L'un des problèmes les plus importants auxquels se heurte aujourd'hui la mise en œuvre d'un système universel est la variabilité de la population de référence en raison des processus de mobilité européenne qui se renforcent au fil des ans. Il est bien connu que dans certaines régions du pays, la présence de migrants, régularisés ou non, est très importante et contribue de manière significative au développement économique et social du pays.

La croissance quantitative de la population immigrée et la "féminisation" du processus migratoire au cours des dernières années, a pour conséquence l'affirmation du multiculturalisme et de la multi-ethnicité de la structure sociale. Ce phénomène change l'attitude de la médecine envers les différentes cultures par rapport à celle pratiquée depuis longtemps. Dans le même temps, le multiculturalisme de la demande de santé conduit aujourd'hui à la nécessité pour les pouvoirs publics d'adopter des voies et des pratiques adaptées aux caractéristiques des usagers et aux particularités des usages et des coutumes, sans définition claire en termes de nationalité, d'obligation de service et de droit du citoyen. Le Plan national de santé analyse ce secteur, mais même si le niveau de protection prévu par la législation en vigueur, et en particulier par les articles 34 et 35 du décret législatif n° 286 du 25 juillet 1998 et ses modifications ultérieures, et les efforts conjoints des institutions, associations et organisations à but non lucratif, on constate souvent chez les migrants irréguliers et les personnes appartenant aux groupes sociaux dits " marginaux " divers problèmes sanitaires, notamment une incidence accrue des maladies infectieuses due aux conditions difficiles et une faible culture ou absente de prévention.

Il est nécessaire de le faire :

- renforcer les activités de prévention pour les adolescents et les jeunes adultes étrangers, en particulier les femmes, par une approche transculturelle et multidisciplinaire;
- promouvoir des études sur l'infection à VIH et les maladies sexuellement transmissibles les plus fréquentes dans la population "cible" ; expérimenter des systèmes de suivi afin d'évaluer l'évolution des infections, le degré de connaissance spécifique de la population cible ;
- évaluer et promouvoir les compétences professionnelles des agents de santé opérant dans les zones géographiques où l'afflux d'immigrants est le plus important ; au sein du NHS, en prenant note des problèmes critiques qui peuvent réduire l'accès des immigrants à la prévention, au diagnostic et au traitement du VIH / SIDA et d'autres infections MST.

En ce qui concerne la couverture vaccinale, des objectifs importants ont été atteints en ce qui concerne la population immigrée et le risque d'exclusion sociale.

En ce qui concerne le secteur mère-enfant, des interventions visant à promouvoir une parentalité responsable sont nécessaires, à travers l'information et la formation aux choix procréatifs. Les agents de

santé travaillant dans le secteur mère-enfant, les associations d'immigrés, les associations bénévoles et le troisième secteur opérant dans ce domaine devraient fournir des informations sur la possibilité pour la femme enceinte d'accoucher dans l'anonymat. Des mesures doivent également être prises pour prévenir les mutilations génitales féminines : les opérateurs sanitaires et sociaux doivent être préparés au traitement d'éventuelles complications de nature physique et psychologique. Les politiques de santé visant à atteindre ces objectifs doivent nécessairement prendre en compte l'hétéro culturalisme et promouvoir une formation spécifique dans ce domaine des personnels de santé. Dans ce contexte, nous nous référons à la récente loi du 9 janvier 2006, n. 7 "Dispositions concernant la prévention et l'interdiction des pratiques de mutilations génitales féminines" avec les mesures nécessaires pour prévenir, combattre et réprimer ces pratiques telles que les violations des droits fondamentaux à l'intégrité de la personne et à la santé des femmes et des filles".

En particulier, des programmes sont envisagés pour lancer des campagnes d'information, promouvoir des initiatives de sensibilisation, organiser des cours d'information pour les femmes enceintes infibulées, promouvoir des programmes de formation spécifiques pour les enseignants des écoles obligatoires, promouvoir le suivi des cas déjà relevés, formuler des lignes directrices pour les agents de santé et autres figures professionnelles travaillant avec les communautés immigrées des pays où ces pratiques sont appliquées. En ce qui concerne l'assistance hospitalière, bien qu'il ne soit pas possible de disposer de données sur les accidents du travail à partir des dossiers de sortie des hôpitaux, nous pouvons dire que le secteur de l'emploi est également à haut risque pour les femmes migrantes, pour la santé en raison de conditions de travail dangereuses et souvent mal protégées. Il convient donc de prendre des mesures pour prévenir les accidents impliquant tous les acteurs sociaux, sanitaires et économiques.

Dans ce secteur, il est nécessaire de travailler en synergie avec les associations sociales privées pour lever les barrières culturelles et les obstacles organisationnels à l'accès aux soins de santé et de mener une éducation sanitaire intensive en collaboration avec les médiateurs linguistiques et culturels appartenant à leurs communautés.

L'aide aux populations immigrantes a représenté pour le SSN une occasion de croissance organisationnelle et culturelle. La présence structurelle de familles immigrées entières nous a permis de changer le modèle de soins de santé proposé par notre NHS, en remodelant une offre de services sociaux et sanitaires diversifiés contre tous les groupes de personnes en risque d'exclusion sociale, grâce aussi à l'activité de médiateurs culturels, linguistiques et culturels spécifiquement formés et / ou appartenant à leurs communautés. Il est donc nécessaire de mener à bien un processus de mise en œuvre des services sociaux et de santé qui réponde mieux aux problèmes complexes des personnes respectant les différentes dignités et cultures, non seulement étrangères, mais aussi les différentes classes sociales du peuple italien.

Action 1 : Savoir prévenir. Information et formation, donc, pour les personnes et en particulier pour les femmes qui s'occupent de la famille.

Action 2 : Former des agents de santé qui s'occupent des femmes, avec l'appui de médiateurs culturels.

Action 3 : Nous devons atteindre les femmes par le biais d'une alliance avec les acteurs locaux, les agents de santé, les associations et les médias locauxmedia.

3. INTERCULTURE ET ANTIDISCRIMINATION : LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS ET LES STÉRÉOTYPES À L'ÉGARD DES MIGRANTS, EN PARTICULIER DES FEMMES

Rendre vitale l'approche interculturelle, c'est proposer une vision des identités comme le résultat de processus complexes d'interaction et non comme des essences cristallisées destinées à se répéter, toujours les mêmes. Le Plan d'action local veut agir comme l'un des éléments centraux des processus de construction identitaire, en créant des occasions de rencontre, d'échange et de comparaison qui peuvent mener à la déconstruction des stéréotypes stigmatisants. En fait, de nombreux éléments défavorables à la réalisation de niveaux adéquats d'inclusion sociale par les migrants en général sont le résultat des pratiques et des attitudes discriminatoires dont ils sont victimes. Un premier choix est d'abandonner progressivement les approches " ethniques " dans les politiques d'inclusion sociale, en ne reconnaissant que si nécessaire la spécificité des conditions sociales qui nécessitent des interventions spécifiques.

Les questions traitées dans le Plan d'action local doivent être liées aux politiques générales pour le droit à l'éducation, au travail, à la santé et à la construction d'une société interculturelle.

Action 1. Promouvoir des initiatives visant à réaliser la connaissance mutuelle entre les groupes avec le soutien de l'association et l'amélioration de leur contribution ; des activités seront menées pour permettre aux gens d'avoir des expériences de rencontre et d'échange mutuel. En utilisant des formes inhabituelles d'art et de culture publique, les personnes ayant des parcours familiaux, professionnels et migratoires sont comparées les unes aux autres en utilisant les lieux de la vie quotidienne et les espaces urbains.

Action 2. Enquête périodique sur les attitudes à l'égard des groupes de femmes migrantes. Il est nécessaire de mener une enquête périodique par sondage sur la diffusion des attitudes.

L'activité d'enquête soutient la planification d'autres activités plus liées aux caractéristiques et à la diffusion d'éventuels préjugés et attitudes positives.

En particulier, en 2010, après la signature d'un protocole d'accord avec l'UNAR (Office national de lutte contre la discrimination), la Région des Pouilles a créé le Centre régional de coordination pour la lutte contre la discrimination, point de référence territorial dans la lutte contre la discrimination ; des nœuds territoriaux qui font partie des principales villes pour réaliser toutes les fonctions de lutte contre la discrimination, notamment des activités d'information et de sensibilisation ; l'accueil, l'orientation et le conseil aux usagers ; l'élaboration de la fiche de données de la Région Pouilles / UNAR ; des bureaux d'information répartis dans toute la région, représentés par des associations de promotion sociale et de volontariat, des organismes de coopération sociale, des organismes locaux actifs dans le domaine de la lutte contre la discrimination ou ayant une tendance à intervenir dans ce domaine, en synergie avec ceux déjà en possession de compétences spécifiques. Aujourd'hui, il existe 32 bureaux d'information dans les Pouilles, l'un coordonné par l'Arci Comitato Territoriale di Lecce, qui garantissent l'activité de front et de back-office pour collecter les rapports, offrir un soutien, une médiation culturelle et suivre l'évolution du phénomène sur le territoire régional en signalant les cas de discrimination présumés et en les envoyant au Centre régional.

Action 3. L'Assemblée générale des Nations Unies a choisi de célébrer la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin de chaque année par la résolution 55/76. Ce document a été approuvé le 4 décembre 2000 pour le 50e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Plusieurs manifestations ont été organisées dans le monde pour célébrer la Journée et, en Italie, de nombreuses initiatives sont

organisées chaque année pour renouveler l'engagement mutuel contre toute forme de discrimination et contre toute forme de persécution.

Conclusions

Le drame de la double discrimination des femmes migrantes exige de tenir compte du fait que beaucoup de femmes " cherchent ailleurs dans les pays d'outre-mer ". Ces étrangers qui ont perdu leur patrie, leur langue et vivent loin de leurs affections une profonde désorientation " (Pinto Minerva, 2017 : 393-401). La scène mondiale montre une forte augmentation de la mobilité des personnes, en particulier la féminisation des flux migratoires qui est une caractéristique novatrice du processus migratoire contemporain et les femmes " jouent un rôle important dans tous les domaines régionaux et dans tous les types de migration " (Ehrenreich & Russel Hochschild, 2004).

En effet, la nouvelle scène mondiale considère comme protagonistes non seulement les femmes qui suivent leur mari, mais aussi les porteuses d'un projet migratoire autonome, poussées par la nécessité et la possibilité de s'établir ailleurs en assumant de nouvelles positions tant dans la prise de décision que dans les projets migratoires (dont certains constituent le lien principal), tant dans les modalités d'insertion dans la société hôte que, surtout, dans les modalités d'interprétation propres aux relations entre sa propre culture et celle de son pays d'arrivée. Le contexte de travail joue donc un rôle décisif pour l'inclusion des femmes migrantes, dans la perspective d'une " ouverture des frontières ".

Les attitudes d'ouverture, de respect, de reconnaissance, de valorisation et de solidarité à l'égard de toutes les femmes à travers des choix inclusifs et des stratégies de formation (UNESCO, 2005, 2009) devraient être encouragées pour lutter contre la discrimination, les inégalités et l'exclusion afin d'encourager la participation et l'égalité pour le développement du potentiel individuel.

Références législatives:

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES:

- Charter of fundamental rights 2000
- Directive 2000 43 UE
- Directive 2000 78
- Directive 2004 113
- Directive 2006 54 CE
- Protocol 12 to the Convention on Human Rights
- Treaty of Lisbon 2007
- Treaty of Amsterdam 1977
- Treaty european Community 1950
- European Parliament resolution on women's immigration: role and status of immigrant women in the European Union (2006/2010 (INI))

RÉFÉRENCES NATIONALES:

- Equal opportunity code
- Italian Constitution
- Legislative decree 5 of 2010
- Legislative decree 145 of 2005
- Legislative decree 196 of 2007
- Legislative decree 150 of 2011 (art28)
- Legislative decree 215 of 2003
- legislative decree 216 july 2003
- Law 300 of 1970
- Law 3 march 2009 n 18
- Law 67 of 2006
- Law 68 of 1999
- Law 654 of 13 october 1975
- Law 18 del 2009 Approval Convention UN
- Law 104 of 1992
- Law 205 of 1993
- Immigration Act

RÉFÉRENCES RÉGIONALES:

- Regional Law 19 of 2006
- Regional Law 7 of 2007
- Immigration Law 4 of 2009
- Statute of Region Puglia
- REGIONAL NETWORK ANTIDISCRIMINATION (Region Puglia and Unar)



***PROPOSITION POUR UN PLAN D'ACTION LOCAL ET
UNE STRATÉGIE D'INCLUSION DES FEMMES
MIGRANTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE PISE - ITALY***

INTRODUCTION

S'exprimant à Rome en 2017, l'ex-ministre de l'Intérieur Marco Minniti a déclaré que l'objectif du ministère était " d'effacer le mot " urgence " qui est si souvent associé au mot " immigration " et a décrit trois façons dont le gouvernement espère y parvenir : par des accords avec la Libye et les autres pays africains visant à gérer la migration, par une " politique d'accueil " en Italie et en encourageant et facilitant son intégration au plan national pour l'intégration nouvellement annoncé.

En Italie, les possibilités de participation active des migrants (femmes et hommes) à la vie sociale, professionnelle et politique sont très limitées, d'un point de vue juridique et tant au niveau national que local. Les expériences d'intégration par la participation des migrants ne sont pas aussi fréquentes et efficaces en Italie. En dépit de certains projets positifs, peu systématiques et structurels, qui restent souvent confinés à des territoires particuliers (sans s'étendre sur l'ensemble du pays), il est difficile de juger satisfaisant le niveau de participation des migrants dans la société italienne. La majorité de ces projets ne mettent pas spécifiquement l'accent sur la dimension de genre. Il est fondamental d'adopter des politiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes, de leurs qualifications, de leur connaissance de la langue du pays d'accueil, de leur condition sociale et économique et de leurs attentes. Au fil du temps, en Italie, des efforts ont été faits pour améliorer la participation des immigrés à la vie sociale et politique, même si les obstacles et les barrières sont encore nombreux, au niveau politique (aujourd'hui plus que jamais) juridique et pratique. Heureusement, les institutions européennes, les associations locales d'immigrés, les associations italiennes et locales et certains organismes locaux sont très actifs dans la promotion de l'inclusion des immigrés dans de nombreux domaines de la société.

Des études et des expériences collectives pratiques ont souligné l'importance de donner des outils aux immigrants, en particulier la maîtrise de la langue du pays d'accueil et des outils de communication, comme base d'une véritable intégration et inclusion. Pour cette raison, une politique sérieuse en matière de migration devrait ajouter aux mesures politiques concrètes des projets qui offrent aux migrants un ensemble de compétences et d'orientation de base, comme base nécessaire à leur inclusion dans la société.

Il ne fait aucun doute qu'il faut lutter pour changer la législation italienne et offrir un soutien plus structurel à l'inclusion sociale (même par le biais de cours de formation et de sensibilisation pour les migrants et les locaux ou d'autres initiatives qui peuvent les impliquer ensemble), surtout en ce qui concerne les catégories les plus faibles. En particulier pour les femmes, il est urgent de les encourager concrètement en tant qu'acteurs sociaux pour le changement des migrants et de les soutenir dans leur autonomie personnelle et leur implication directe dans des domaines sociaux clés, soulignons que le rôle du tiers secteur et des associations en général (notamment celui des migrants) peut être crucial pour faire connaître leur biographie et créer des groupes de personnes capables de faire valoir leurs droits et ceux de leurs semblables qui souffrent de leur condition.

Objectifs généraux:

- Contribuer à changer la perception populaire négative des femmes migrantes
- Offrir une opportunité concrète d'accès à la formation, à un contexte social et culturel différent et réduire l'isolement social des femmes migrantes au niveau local.

- Développer des outils pédagogiques innovants et des actions concrètes pour soutenir l'intégration des femmes migrantes dans la société d'accueil, en particulier dans les secteurs de la création, de la culture et de la formation.
- Fournir à la société d'accueil des compétences et des outils concrets pour un engagement plus fort dans l'intégration des femmes migrantes
- Soutenir et encourager la participation des femmes migrantes à la vie publique, en contrôlant et en limitant leur ghettoïsation.

Axe et actions:

A Pise, l'élaboration d'un Plan d'Action Local a eu lieu dans une phase ultérieure par rapport à d'autres municipalités et a été nécessairement conçue d'une manière différente, car nous ne pouvions pas compter sur la première phase des projets, entièrement consacrée à l'élaboration des questionnaires. Alfea a remplacé en cours de route le partenaire grec Lasithi et a été contraint de revoir la planification de cette activité en comptant sur différentes sources d'information. Alfea a utilisé des entretiens informels avec les parties prenantes et une cartographie efficace et intensive du contexte local et des politiques sociales pour les migrants ou spécifiquement adressée aux femmes migrantes.

A travers la cartographie des bonnes pratiques et autres actions en cours sur le territoire de la municipalité et au-delà, Alfea a décidé de contribuer à créer un réseau de parties prenantes et d'acteurs pour soutenir les activités du projet et s'assurer d'une bonne participation et engagement des bénéficiaires et un développement satisfaisant des activités. Dans cette phase, il est très important de relier les différentes réalités publiques ou privées en charge de l'accueil des migrants avec d'autres acteurs publics ou privés pour créer un réseau local et une équipe opérationnelle qui coordonnent le développement de l'action. Il est fondamental d'impliquer les femmes migrantes dans les groupes de discussion visant à planifier et programmer les activités, en considérant toujours leur point de vue essentiel en tant que bénéficiaires. Les institutions publiques locales devraient être invitées à participer au processus et à être informées des activités, afin de coordonner avec d'autres actions sur le territoire et d'envisager ensemble l'évolution du projet. Sur le territoire de la municipalité de Pise, Alfea a travaillé sur les axes identifiés concernant l'inclusion sociale des femmes migrantes au niveau local :

- **Formation professionnelle et travail** : soutenir l'accès des femmes migrantes au marché du travail et au travail par la formation professionnelle, le soutien à la croissance et l'égalité des conditions de traitement.
- **Santé** : suivi des conditions sanitaires et de santé des femmes migrantes (sur le lieu de travail et à domicile), garantie d'un accès sûr aux services de santé des territoires, élaboration d'une stratégie locale concrète de prévention médico-sanitaire, offre d'outils sûrs pour recevoir une assistance sanitaire dans des situations dangereuses
- **Interculturel et antidiscrimination** : promouvoir les moments collectifs en tant que rencontres ou événements comme occasions d'échange concret d'expériences et de discussions sur des sujets communs, afin de déconstruire les stéréotypes
- **Sensibilisation de la société d'accueil** : diffuser les résultats des activités menées sur le territoire et les bonnes pratiques des actions menées par et avec les femmes migrantes, promouvoir le débat public sur la migration, les conditions des migrants et l'inclusion dans la société d'accueil.
- **Relations avec les politiciens, les institutions, les associations, les écoles** : impliquer le plus grand nombre possible d'acteurs et de parties prenantes dans le processus de création d'un réseau de contacts et de définition de meilleures politiques concernant la migration.

1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LE TRAVAIL

L'Union européenne est une zone très vaste et un grand nombre de ses États membres, dont l'Italie, sont devenus une destination pour les migrants, qu'ils viennent d'ailleurs dans l'UE ou d'ailleurs dans le monde. L'arrivée des migrants a entraîné l'introduction de nouvelles compétences et de nouveaux talents sur les marchés du travail locaux, tout en augmentant la diversité culturelle. L'intégration des migrants sur le marché du travail (en tant que puissant facteur d'inclusion et de paix sociale) est devenue un domaine clé de la politique, avec des mesures visant à préparer les immigrants et leurs descendants à devenir des participants plus actifs dans une société capable de les accueillir et de répondre à leurs compétences et attentes. Aujourd'hui, la précarité est physiquement présente dans le travail et la vie des migrants. La subordination extrême des migrants aux besoins du marché mondial définit le travail et la vie des "migrants de pays tiers" comme précaires dans les économies européennes. Le mélange du statut d'immigration des travailleurs migrants, la gouvernance de l'immigration et les relations de travail contribuent à influencer la vie des migrants en tant que capital économique, social et humain perdu.

Le taux d'activité (nombre de personnes économiquement actives) de la population de l'UE varie d'abord selon le lieu de naissance ou la citoyenneté. Les migrants non nés dans l'UE enregistrent systématiquement des taux d'activité inférieurs à ceux des migrants nés dans l'UE (ceux nés dans un État membre de l'UE différent de celui dans lequel ils vivaient) ou à ceux de la population native, et ces différences augmentent avec le temps. Selon des études de la Commission européenne, les taux d'activité des femmes sont systématiquement inférieurs aux taux correspondants enregistrés pour les hommes dans tous les États membres de l'UE, ce qui montre que l'égalité entre les femmes et les hommes reste à atteindre. Cet écart est encore plus important chez les femmes migrantes, et en particulier chez les femmes migrantes nées en dehors de l'UE. L'Italie est l'un des pays où la Commission européenne enregistre les écarts les plus importants entre les sexes en matière de participation au marché du travail parmi les migrants nés hors de l'UE (29,2 pp). Le sous-emploi est également plus fréquent chez les femmes migrantes que chez les hommes migrants. Des obstacles autres que le niveau d'instruction, le nombre d'enfants et la volonté de travailler influencent les résultats des femmes migrantes sur le marché du travail. Outre ces obstacles, le manque de maîtrise de la langue et la méconnaissance du marché du travail du pays d'accueil, des obstacles structurels et systémiques sont également en jeu. Il peut s'agir notamment d'un logement inadéquat, de droits limités (en particulier pour certains groupes de migrants tels que les demandeurs d'asile ou les migrants en situation irrégulière) à accéder à des services publics essentiels et de discrimination sur le marché du travail en raison de la nationalité, de l'appartenance ethnique, de la religion et/ou du sexe. Des politiques uniques qui abordent des aspects spécifiques de la situation des femmes migrantes sur le marché du travail sont nécessaires mais insuffisantes pour produire les résultats attendus. Il est urgent que les institutions s'efforcent d'adopter une attitude concrète et plus proactive à l'égard de l'inclusion des femmes migrantes sur le marché du travail, aux niveaux local et national. L'un des outils de base de cet effort est la définition, en priorité, d'un programme d'accès universel des migrants à l'orientation professionnelle, à l'éducation et à la formation linguistique. Il est fondamental de soutenir la formation professionnelle comme une opportunité pour les migrants et la société d'accueil de tirer parti de l'énorme capital humain et professionnel que représentent les compétences des femmes migrantes. Il est important de garantir l'égalité des droits au travail pour les femmes et les hommes, en permettant aux femmes de concilier vie personnelle et vie privée, en légitimant et en renforçant le réseau social des groupes migrants. Une autre action absolument nécessaire est la lutte contre le travail informel, étroitement liée à la protection des travailleuses migrantes victimes d'exploitation et d'isolement social et économique. Des activités bien planifiées et adaptées aux besoins des bénéficiaires finals peuvent garantir des résultats très solides.

Action 1 : campagnes d'information sur la formation professionnelle et les services du travail

Les institutions et les parties prenantes sont censées planifier, promouvoir de manière adéquate (avec une approche multilingue et multiethnique) et réaliser des campagnes sur les possibilités de formation

professionnelle et les services de travail locaux afin que les femmes migrantes puissent prendre conscience de toute la série des opportunités concrètes dont elles peuvent tirer parti. Un réseau d'acteurs et de professionnels peut être créé afin de partager des informations, des expériences et des projets et de créer une stratégie et un plan d'intervention local efficaces et partagés, basés sur d'autres bonnes pratiques au niveau local, national et européen.

Action 2 : formation et soutien au travail et à l'épanouissement professionnel

Il est recommandé de mettre au point de nouvelles méthodes qui facilitent l'entrée des migrants nouvellement arrivés sur le marché du travail en recourant à la reconnaissance des acquis, en combinant l'éducation formelle des adultes et l'apprentissage sur le lieu de travail et en améliorant l'introduction et le tutorat sur le lieu de travail. Ceci se combinera avec une action qui analyse les attentes professionnelles des individus, leur permettant d'étudier, de travailler et de s'engager pour un réel épanouissement.

Action 3 : soutien aux entreprises coopératives et à l'auto-entrepreneuriat

L'entreprise individuelle doit être promue et encouragée en soutenant la création de coopératives avec des outils opérationnels : formation à la

production/création/réalisation/réalisation administrative/vente, partage des bonnes pratiques. Les femmes en particulier, qui ont souvent un bagage traditionnel solide, devraient être encouragées à prendre part à ce processus d'activités de démarrage peu nombreuses et diffuses. Les institutions sont également censées faciliter l'accès au crédit et impliquer les acteurs économiques stratégiques du territoire pour inclure les coopératives dans un réseau d'acteurs locaux.

Action 4 : protection des droits des travailleurs migrants

Les institutions, comptant sur les associations de migrants et les rapports des syndicats, sont censées contrôler l'application de la loi en ce qui concerne les droits des travailleurs migrants, en particulier dans les secteurs où les femmes sont employées dans des familles ou où elles peuvent être victimes d'exploitation.

Action 5 : réduction de la ségrégation professionnelle et de la concentration des femmes migrantes

La ségrégation et la concentration professionnelles ont fait l'objet de recherches approfondies sur les inégalités entre les sexes et les inégalités raciales/ethniques dans la population active. Les institutions sont censées surveiller la situation sur le territoire, en utilisant tous les outils disponibles pour garantir la liberté des travailleuses migrantes et prévenir leur exploitation et leur ségrégation sociales et économiques.

2. SANTÉ

La santé des personnes (natives et étrangères) est bien protégée et garantie, en Italie. Au fil du temps, cependant, il y a eu des tentatives pour changer ou réduire le système de protection, compte tenu de la nature de la condition des migrants. La santé est le droit individuel et social de recevoir une prestation médicale ou sanitaire spécifique. Un aspect important du thème de la santé, concerne le périmètre et la profondeur avec lesquels l'ordre juridique le garantit. Parmi les principaux droits reconnus comme fondamentaux pour la personne malade, on peut citer : le droit à la vie et à la protection, le droit à la vie privée et à la sauvegarde de la vie privée, le droit à la non-discrimination, le droit d'être correctement informé, le droit d'exprimer un consentement éclairé. La protection de la santé doit donc être considérée comme un droit social du citoyen et de l'étranger, enraciné dans le principe de solidarité. Le droit à l'assistance et à la santé concerne également la sensibilisation des migrants à la condition de l'être humain et à la protection sociale et médicale dans le pays d'accueil. Pour cette raison, nous devons abandonner la logique de l'urgence avec laquelle nous faisons face au phénomène de la migration. La condition d'incertitude et de précarité des migrants détermine inévitablement une méconnaissance de leurs droits et du système de santé du pays d'accueil. Il existe encore dans les sociétés d'accueil des barrières linguistiques et sociales qui, malgré l'engagement du personnel de santé, peuvent conduire à des erreurs de diagnostic, à des traitements inefficaces, ainsi qu'à des problèmes culturels, religieux et de genre. Les professionnels de la santé et les autres professionnels qui s'occupent des migrants et des réfugiés, pendant leur déménagement et pendant leur séjour, ne disposent pas toujours d'outils ciblés et de compétences spécifiques. Il est fondamental que les institutions médicales permettent aux professionnels de la santé et aux autres professionnels de développer de nouvelles compétences, afin de mieux répondre aux besoins sanitaires et psychosociaux des migrants et des réfugiés. En même temps, les pouvoirs publics sont souvent perçus comme les seuls responsables de la gestion d'un phénomène social et politique. En ce sens, la subsidiarité et l'interaction entre les différents niveaux institutionnels et les acteurs impliqués sont essentielles. La certitude du statut juridique, l'égalité d'accès aux soins médicaux et une prévention éclairée sont quelques-uns des objectifs que toutes les parties prenantes doivent atteindre pour surmonter les limites de cette situation. A tous les niveaux, la discussion doit également aborder au moins les thèmes suivants : maladies transmissibles, hygiène et sécurité, questions culturelles et aptitudes à la communication, questions psychologiques, travail avec les mineurs non accompagnés, traite des êtres humains. La féminisation progressive de la migration au cours des dernières années détermine la nécessité d'une approche différente et multiforme de la santé. Les hommes et les femmes ont des comportements migratoires différents, font face à des opportunités différentes et doivent faire face à des risques et des défis différents, tels que la vulnérabilité aux violations des droits humains, l'exploitation, la discrimination et des risques sanitaires spécifiques. Par conséquent, il devient de plus en plus évident que la migration n'est pas un phénomène neutre du point de vue du genre et que l'attitude à l'égard des femmes migrantes pour la santé doit être extrêmement axée sur leurs besoins spécifiques.

Action 1 : surveiller l'état de santé des femmes migrantes et proposer des campagnes d'information

Il est attendu des parties prenantes qu'elles réalisent des campagnes et des actions visant à promouvoir une paternité responsable, à impliquer le couple (et à adapter des moments spécifiques aux femmes) et à garantir un soutien pendant la période de la grossesse. Cette action peut dissuader les femmes d'accoucher dans l'anonymat. Des campagnes peuvent également être menées sur le thème des stéréotypes culturels liés au sexe, à la liberté sexuelle et aux droits sexuels, aux mutilations génitales et autres initiatives de sensibilisation.

Action 2 : garantir la prévention

Il est recommandé aux parties prenantes de surveiller la couverture vaccinale, surtout pour les catégories à risque d'exclusion sociale. En même temps, il est fondamental de prévoir des actions de prévention

pour les adolescents, y compris dans les processus de diffusion et de partage, afin de lutter contre les préjugés et les stéréotypes culturels. Des activités devraient

être menées pour diffuser des informations sur la protection sexuelle et la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST).

Action 3 : offrir des outils sûrs d'assistance sanitaire dans les situations dangereuses

Dans cette action, les parties prenantes devraient soutenir les victimes de la prostitution sur le territoire pertinent par une action intégrée et multisectorielle, où les femmes sont interpellées dans la rue, informées sur les risques du trafic sexuel dans le cadre législatif italien, les droits à la protection et à la sécurité, la prévention et la santé (STDs), la contraception et la toxicomanie. La mise en œuvre d'une action de soutien sanitaire et juridique et d'accès aux services sociaux est fondamentale. La sensibilisation des bénéficiaires permettra aux parties prenantes de mettre en évidence des situations critiques ou des conditions personnelles difficiles chez les bénéficiaires et les autres personnes qui leur sont liées. Il est fondamental d'assurer la continuité du soutien par le conseil social.

Action 4 : formation du personnel travaillant avec les migrants

Réaliser des programmes de formation destinés aux professionnels, médiateurs transculturels, psychologues des forces de l'ordre et volontaires qui travaillent avec les migrants sur le territoire et veiller à ce que les acteurs privés en charge de l'accueil des migrants respectent cet engagement.

Plus que pour d'autres sujets, il est fondamental pour la santé d'éliminer les barrières culturelles et les obstacles organisationnels afin de garantir la protection des personnes et la protection sociale dans le pays d'accueil.

3. INTERCULTURE ET ANTIDISCRIMINATION

Les concepts de diversité culturelle et d'identité culturelle sont au premier plan du débat politique dans de nombreuses sociétés occidentales. En Italie, la discussion est stimulée par les pressions politiques liées aux flux migratoires, qui augmentent dans de nombreux pays européens. L'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil peut poser des difficultés en raison de l'ampleur du phénomène. Cela dépend aussi du niveau de préparation des communautés locales au processus. Le traumatisme de guerre subi par les réfugiés dans leur pays d'origine et leurs attentes et souvent leur frustration sont un autre défi à relever. Même si le processus peut être difficile, l'intégration réussie des réfugiés et des migrants peut leur permettre de contribuer à leur pays d'accueil. Le débat sur les coûts et avantages perçus de la diversité culturelle est intense et peut conduire à amplifier la discussion jusqu'à un débat public sur l'identité nationale. Les institutions et les autres parties prenantes peuvent contribuer à construire une approche interculturelle en tant que juste milieu entre le conflit social et l'hypothèse souvent avancée d'une sorte d'"assimilation" renouvelée. Le multiculturalisme rejette un simple processus d'intégration et propose un ensemble hétérogène de groupes ethniques, parmi lesquels les immigrants façonnent activement leur propre identité plutôt que de se poser en sujets passifs devant d'autres forces ou groupes. La perspective multiculturelle est une autre façon de considérer la société d'accueil, en présentant les membres des groupes ethniques minoritaires comme des segments actifs de la société dans son ensemble plutôt que comme de simples étrangers ou des personnes de l'extérieur.

Action 1. Moments de partage

Promouvoir des actions et des activités pratiques (au niveau local dans les quartiers difficiles de la municipalité) visant à organiser des moments d'échange et de connaissance mutuelle entre différents groupes sociaux avec l'aide des associations locales de promotion sociale. Utiliser des outils formels et informels de communication et d'expression et améliorer les aspects communs de la vie quotidienne des différents groupes. Inviter les femmes migrantes à participer progressivement à des cours ou à des activités auxquels participent habituellement les femmes autochtones, en impliquant les deux groupes dans un processus d'échange sur des sujets communs.

Action 2. Promotion sur le territoire

La plupart des femmes sur le territoire de la municipalité de Pise sont hébergées dans la province, loin du centre de la ville, dans de petites communautés dans des maisons ou des centres d'accueil bondés avec leurs familles. Il est fondamental d'impliquer les communautés locales dans un processus de connaissance mutuelle, en construisant ensemble une action naturelle de non-discrimination. L'action, promue par les institutions et réalisée avec les acteurs en charge de l'accueil des migrants, devrait encourager les femmes à sortir de leurs maisons ou centres pour avoir accès à d'autres lieux de la communauté (commerces, églises, places...) aidées dans un premier temps par des professionnels locaux, pour entrer progressivement en contact avec le tissu social local.

Action 3. Échanges entre communautés

Un échange authentique et pratique entre les différentes communautés de migrants sur le territoire peut être considéré comme fondamental. La Municipalité de Pise accueille diverses communautés organisées de nombreuses parties du monde ; la plupart d'entre elles travaillent sur le territoire et organisent des événements traditionnels liés à la religion, la culture et la tradition. Il est important de promouvoir l'inclusion progressive des femmes migrantes nouvellement arrivées dans ces communautés actives, en tant que point de référence et d'orientation dans la société d'accueil. Le partage des problèmes, des attentes et des outils développés concernant l'interaction et l'intégration dans la société d'accueil, peut aider les migrants nouvellement arrivés à se sentir moins isolés et plus confiants.

4. SENSIBILISATION DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL

Par rapport aux hommes, les femmes peuvent présenter moins de preuves à l'appui de leur demande d'asile, car les hommes sont souvent plus actifs dans la sphère publique de leur pays d'origine et, par conséquent, plus exposés aux persécutions publiques et à la répression politique. De plus, les femmes choisissent la plupart du temps de garder le silence sur leur expérience de la torture sexuelle ou de la persécution sexiste car il est difficile de raconter ce genre d'histoires, même si elles peuvent constituer le fondement juridique d'une demande d'asile. Une autre raison de la vulnérabilité des femmes et des filles réfugiées et demandeuses d'asile est leur exposition à la violence sexuelle et sexiste non seulement dans leur pays d'origine mais aussi tout au long de leur expérience de déplacement ou dans la société d'accueil. Les adolescentes constituent une catégorie particulièrement vulnérable parmi les femmes réfugiées et les demandeurs d'asile. Selon l'UNICEF (2014), 20 % des femmes déclarent avoir été victimes de certaines formes de violence sexuelle dans leur enfance et plus de 60 millions de filles sont contraintes de se marier avant l'âge de 18 ans. De cette façon, les femmes réfugiées et demandeuses d'asile pourraient devenir beaucoup moins visibles que les hommes et rencontrer des difficultés pour avoir accès aux services, aux possibilités d'emploi, à la formation et aux cours de langue dans le pays d'accueil. Il est important de planifier et de réaliser des moments publics de débat et de discussion sur ces sujets pour permettre à la société d'accueil de faire face, petit à petit, à la complexité de la situation.

5. RELATIONS AVEC LES POLITIENS, LES INSTITUTIONS, LES ASSOCIATIONS, LES ÉCOLES

Sur le territoire de la Municipalité de Pise, de nombreux acteurs divers promeuvent et réalisent différentes actions pour les migrants, à différents niveaux. Comme sur de nombreux territoires, la coordination, le partage et une confrontation constructive dans ce réseau sont loin d'être réalisés. Les différents domaines d'autorité, les différentes sources de financement et les divergences causées par les interférences de pouvoir ou les différentes visions (dans une situation politique difficile où la migration est perçue comme un sujet controversé) ont rendu, jusqu'à présent, très difficile la construction d'un réseau efficace et opérationnel complexe. Pour le moment, à l'exception d'un système intégré d'accueil guidé par le ministère de l'Intérieur sur le territoire, les institutions et autres acteurs travaillent séparément. Néanmoins, il existe un réseau informel de citoyens, d'associations, de centres d'accueil qui demandent de plus en plus un plan d'inclusion sociale partagé (entre institutions, citoyens, associations, écoles...) pour les migrants nouvellement arrivés. La recommandation la plus forte à adresser aux autorités et aux autres parties prenantes est d'élaborer un programme commun qui permette : d'économiser des fonds, d'améliorer les résultats des projets sur le territoire, de donner une continuité aux actions, de sensibiliser la société d'accueil à la migration, de contribuer à la lutte contre les préjugés en matière d'accueil des migrants, de promouvoir le changement social et un processus pacifique d'inclusion positive pour les migrants.

Références législatives:

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES:

- Charter of fundamental rights 2000
- Directive 2000 43 UE
- Directive 2000 78
- Directive 2004 113
- Directive 2006 54 CE
- Protocol 12 to the Convention on Human Rights
- Treaty of Lisbon 2007
- Treaty of Amsterdam 1977
- Treaty European Community 1950
- European Parliament resolution on women's immigration: role and status of immigrant women in the European Union (2006/2010 (INI))
- European Commission, Europe 2020: a strategy for smart, sustainable and inclusive growth (COM(2010) 2020 final)
- European Commission, a European agenda for the integration of third-country nationals (COM(2011) 455 final)
- European Commission, Indicators of Immigrant Integration 2015
- Directive 2014/66/EU defining conditions of entry and residence of third-country nationals in the framework of an intra-corporate transfer
- Directive 2014/36/EU on the conditions of entry and residence of third-country nationals for the purposes of seasonal employment
- Directive 2011/98/EU on a single application procedure for a single permit to reside and work in the EU and on a common set of rights for third-country workers
- Directive 2009/50/EC concerning the conditions of entry and residence of third-country nationals for the purposes of highly qualified employment, commonly called the 'Blue Card directive'
- Directive 2003/86/EC on the right to family reunification
- Directive 2000/43/EC on racial equality
- Directive 2000/78/EC on employment equality

RÉFÉRENCES NATIONALES:

- Equal opportunity code
- Italian Constitution
- Legislative decree 5 of 2010
- Legislative decree 145 of 2005
- Legislative decree 196 of 2007
- Legislative decree 150 of 2011 (art28)
- Legislative decree 215 of 2003
- legislative decree 216 july 2003
- Law 300 of 1970

- Law 3 march 2009 n 18
- Law 67 of 2006
- Law 68 of 1999
- Law 654 of 13 october 1975
- Law 18 del 2009 Approval Convention UN
- Law 104 of 1992
- Law 205 of 1993
- Immigration Act

Bibliographie utile

Catherine Edwards, “Italy launches first official migrant integration plan: Five things you need to know”, *The Local*, 2017

Corallina Lopez Curzi, “5 things to know about Italy’s plan for immigration”, *openmigration.org*, 2017

Béatrice Ouin, “*Inclusion of migrant women in the labour market*”, *European Economic and Social Committee*, 2015

Tiziana Chiappelli, “Migrant women in Italy between exclusion and active participation. A gender perspective in inclusion processes”, *Comparative Cultural Studies: European and Latin America Perspectives* 2: 37-48, 2016

European Commission, Training, <http://careformigrants.eu/training/> 2014 – 2020

Jennifer Rubin, Michael S. Rendall, Lila Rabinovich, Flavia Tsang, Constantijn van Oranje-Nassau, Barbara Janta, “Migrant women in the European labour force”, 2008

Claudio di Maio, “Refugees’ access to health services in the EU framework: what role for primary healthcare?”, 2017

Yann Algan, Alberto Bisin, Alan Manning, and Thierry Verdier, “Cultural Integration of Immigrants in Europe” 2012

Adele Cornaglia, *The invisibility of women migrants into the European society: an analysis on refugee and asylum-seeking women’s integration in the EU.*, 2016



***PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION LOCAL
ASSOCIATION JASA (MARIBOR, SLOVÉNIE)***

INTRODUCTION

Pour réaliser un plan d'action raisonnable, il est essentiel d'être conscient de la réalité du moment. Et la réalité est la suivante : une partie de l'Europe accepte les migrants sans aucun doute, une partie de l'Europe rejette tous les migrants. Pour établir la bonne perspective, nous devons entendre les arguments des deux parties. Une société juste n'est possible que si nous contribuons tous à l'idée de justice.

1. INTEGRATION

L'intégration n'est possible qu'en tant que processus bidirectionnel (interactif). Une fois que la société d'accueil constate qu'un migrant contribue au bien-être de tous et enrichit la culture locale, elle l'accepte comme faisant partie de sa propre culture. Lorsqu'un migrant découvre que la communauté locale l'accepte parce que son travail est bénéfique pour la communauté, il insiste sur ce point. La première condition pour une intégration décente des migrants est de les aider à comprendre l'essence de l'intégration, après quoi la formation professionnelle et l'emploi devraient suivre.

2. SANTÉ

Seul un migrant en bonne santé peut accéder à l'éducation, contribuer au bien-être de la communauté et s'intégrer de manière créative dans la société. C'est pourquoi, au départ, nous devons prendre soin de la santé du migrant.

3. PRÉJUGÉS ET OPINIONS STÉRÉOTYPÉES

Les préjugés et les opinions stéréotypées à l'égard des migrants constituent un grave problème. Cependant, ces stéréotypes ne sont pas "tombés du ciel". Ils sont en partie le résultat du comportement des migrants. Par conséquent, lorsqu'un migrant contribue par son travail et aide la société, nous devons

surmonter les préjugés. La nouvelle communauté devrait expliquer aux femmes migrantes que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions leur offrir une vie décente. En outre, nous devons conclure un accord : nous accepterons les belles et banales habitudes des migrants et enrichirons ainsi notre culture ; les migrants s'impliquent dans la vie sociale de la communauté et confirment ainsi qu'ils font partie de notre culture. Notre culture, en particulier, honore les femmes (Dante, Pétrarque, Prešeren) ...

4. CONSCIENCE SOCIALE

La sensibilisation de la société en général prépare adéquatement la société à une attitude juste envers les migrants. Le projet EnFeM est aussi un exemple de sensibilisation de la société, et par conséquent d'assistance aux femmes migrantes.

La réalité de chaque communauté est façonnée par plusieurs facteurs : institutions étatiques et locales, médias, écoles, société civile.... C'est pourquoi nous devons tous travailler ensemble en interaction pour l'intégration des migrants. Nous devons tous contribuer au succès de l'intégration - de l'autre côté : le désir d'intégration des migrants doit nous rejoindre tous.

Dans chaque société européenne, certaines femmes migrantes sont déjà intégrées avec succès. Elles peuvent servir de "pont" (fil conducteur) vers les nouveaux migrants et contribuer à l'intégration. Certes, dans chaque société européenne, il y en a aussi d'autres qui encouragent les spécialités locales - il nous suffit de les trouver.

Condition éternelle et universelle d'intégration : Si les parties s'occupent de l'ensemble - l'ensemble s'occupera aussi des parties.

L'intégration n'est possible qu'en tant que processus bidirectionnel (interactif). Une fois que la société d'accueil constate qu'un migrant contribue au bien-être de tous et enrichit la culture locale, elle l'accepte comme faisant partie de sa propre culture. Lorsqu'un migrant découvre que la communauté locale l'accepte parce que son travail est bénéfique pour la communauté, il insiste sur ce point. La première condition pour une intégration décente des migrants est de les aider à comprendre l'essence de l'intégration, après quoi la formation professionnelle et l'emploi devraient suivre.

L'emploi est la preuve la plus directe et la plus convaincante qu'un migrant contribue au bien-être de l'environnement. Cela garantit une réponse environnementale positive - l'acceptation. Il est donc essentiel que l'environnement (communauté locale, Etat) offre la possibilité de formation des migrants et d'emploi. Il s'agit de la première moitié (première étape) du processus. La deuxième étape (correspondante) est la volonté des travailleurs migrants de se former et de travailler. Les deux sont la base de l'intégration. En bref : pour une intégration complète, nous devons faire et attendre davantage, et c'est une condition nécessaire.



***PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION LOCAL
ALIANZA POR LA SOLIDARIDAD
SPAIN***

CONTEXTE DES MIGRATIONS EN EUROPE ET EN ESPAGNE

Les migrations internationales sont la réponse aux phénomènes mondiaux dans lesquels le capitalisme et la mondialisation s'articulent avec les nouvelles formes prises par la puissance mondiale, entraînant une plus grande inégalité et interdépendance entre les différentes régions et pays du monde dans différents domaines dans un contexte d'héritage colonial.

Cela génère, entre autres, une forte demande de main-d'œuvre dans les pays du Nord global, qui est fournie principalement par des travailleurs migrants du Sud global.

Selon les données des Nations Unies, le nombre de migrants internationaux a atteint 258 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de 49% par rapport à l'an 2000, et le nombre de migrations internationales augmente plus rapidement que la population mondiale¹. De même, au niveau mondial, le pourcentage de femmes migrantes varie de 52 % dans le Nord à 44 % dans le Sud en 2017. D'autre part, selon les données du HCR pour 2018, le nombre total de personnes déplacées de force dans le monde est passé à 68,5 millions (dont 25,4 millions de réfugiés et 3 millions 1 million de demandeurs d'asile). Comme de nombreux auteurs l'ont souligné, l'ampleur et la complexité de ces mouvements font des migrations irrégulières actuelles un élément constitutif du stade avancé de la mondialisation.

Comme l'ont souligné Castles et Miller, la nouvelle ère des migrations se caractérise par sa féminisation, c'est-à-dire qu'il y a un changement dans le modèle de mobilité où la migration féminine à des fins de regroupement familial n'est plus considérée, afin de l'analyser de façon autonome. Ceci est dû aux transformations qui ont eu lieu au cours des 30 dernières années, où les plans d'ajustement structurel d'organisations telles que le FMI et la Banque mondiale et les politiques néolibérales ont aggravé les conditions de vie des populations des pays en développement et positionné les femmes comme pionnières dans leurs projets migratoires.

En réponse à ces processus migratoires, la dimension des droits de l'homme civils et politiques dans l'Union européenne (UE) et en Espagne est principalement liée au contrôle et à la sélectivité exercés sur les migrants de pays tiers, c'est-à-dire hors UE, qui limitent leur participation à la vie sociale et politique du pays (comme sujets politiques avec leur propre voix).

A partir des années 1980, la Communauté européenne (qui cèdera ensuite la place à l'Union européenne) assume des compétences en matière de gestion des flux migratoires, d'admission, de permanence, de séjour et d'expulsion des étrangers non ressortissants de l'UE. Bien que dans les principaux éléments légaux, institutionnels et normatifs des politiques migratoires de l'Union européenne, le rôle important joué par la migration se distingue, ces dernières années, les mécanismes et dispositifs de contrôle des migrations sont devenus plus complexes. Citons par exemple les visas compliqués et bureaucratiques dans les pays d'origine pour l'adhésion à l'UE, ainsi que l'augmentation du budget de sécurité alloué par l'UE pour le blindage des frontières, l'intensification des contrôles maritimes, les "refoulements" -retours automatiques et sommaires sans analyse des demandes individuelles d'asile ou de protection internationale -, la construction des murs, etc. Un autre exemple est l'externalisation du contrôle des migrations et de l'externalisation des frontières, processus dans lequel l'UE, par le biais d'accords avec des pays tiers, étend les contrôles au-delà de ses frontières, afin d'empêcher l'entrée de personnes, d'être obligée de prendre des routes de plus en plus dangereuses et de tomber entre les mains des réseaux

¹ http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/popfacts/PopFacts_2017-5.pdf

criminels organisés, avec de graves conséquences pour leur vie, leur sécurité et leurs droits en matière d'asile et de protection internationale.

Dans ce contexte, la politique migratoire espagnole ne peut être comprise que dans le cadre de la politique migratoire européenne. Les directives de l'UE ont été progressivement incorporées dans la législation espagnole, conditionnées par le processus d'intégration européenne et par les politiques européennes qui ont à leur tour influencé la configuration des flux migratoires. La réglementation de l'immigration depuis 1985 et ses réformes successives comme d'autres normes pénales, montrent comment la question migratoire est soumise à la nécessité de réglementer, contrôler et limiter à la fois les droits et libertés des migrants.

Par conséquent, bien que la loi actuelle sur les migrations établisse comme principe directeur l'intégration sociale des migrants et l'obligation des pouvoirs publics de promouvoir leur participation économique, sociale, culturelle et politique dans des conditions d'égalité de traitement, ainsi que l'efficacité du principe de non-discrimination, les aspects qu'elle réglemente et l'esprit qui l'inspire montrent que la nécessité de gérer et contrôler est un axe important qui guide les réglementations. Ainsi, le droit de circuler librement sur le territoire espagnol (article 5)

; la participation du public et, en son sein, l'exercice du droit de vote aux élections municipales (article 6) ; le droit à la vie et à l'intimité familiale (article 16) ne peuvent être exercés que pour les migrants en situation régulière, en définissant de manière de plus en plus exclusive qui peut intégrer la communauté politique et dans quelles conditions et qui ne le peut pas.

Pour différencier ceux qui peuvent intégrer la communauté de ceux qui ne le peuvent pas, ils utilisent des dispositifs de contrôle qui sont mis en œuvre dans différents espaces et moments de la vie quotidienne d'une personne migrante, surtout si elle est en situation irrégulière. Les contrôles de permanence dans les lieux publics basés sur des profils raciaux et ethniques, la peur d'être détenu dans un "CIE" (Centre d'Internement des Etrangers) et expulsé, la séparation familiale, les pratiques administratives arbitraires et racistes pour accéder et garder la résidence etc. ont conduit au concept de frontière élargie au-delà des frontières territoriales et on parle de "frontières symboliques" qui sont en Espagne et empêchent une participation entière et conditionnent considérablement le processus d'insertion sociale des migrants.

Il est important de mentionner que l'État espagnol dispose de 7 Centres d'Internement Etrangers (CIES) et qu'il existe une volonté politique du gouvernement national d'augmenter son nombre (2). Il s'agit de centres de détention spécifiques pour migrants, qui sont autorisés par la loi à être détenus en attendant la procédure d'expulsion du pays. Ils sont également utilisés pour faciliter les retours et les refus d'entrée. Et, conformément à la législation espagnole, la durée maximale de séjour dans le CIES est de 60 jours. Mais l'expulsion n'a pas toujours lieu, et les personnes se sont retrouvées dans la rue après avoir été détenues dans les pires conditions que dans les prisons espagnoles pendant plus d'un mois.

Définitivement, la politique migratoire espagnole est réglementée dans une perspective de sécurité et de contrôle qui criminalise le phénomène migratoire, en ignorant ses causes structurelles.

TRAVAIL D'ALIANZA POR LA SOLIDARIDAD

Dans Alianza por la Solidaridad, nous croyons que le plein exercice des droits des femmes est une question de démocratie et de justice. Nous croyons également que le développement, tant de chaque personne que de la société dans son ensemble, n'est possible que s'il y a égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi nous investissons toutes nos connaissances, notre expérience et notre créativité dans la défense et la promotion des droits des femmes.

- En ce sens, nous travaillons sur des projets dont les objectifs sont : Savoir quelles sont les réalités des femmes migrantes vivant en Espagne
- Renforcer les associations de la diaspora et les espaces dans lesquels elles sont organisées à travers différents ateliers,
- Rendre visibles leurs actions et stratégies pour démanteler les préjugés qui se construisent autour d'eux à partir de la position qu'ils revendiquent comme sujets politiques,

En ce sens, Alianza por la Solidaridad travaille sur des évaluations participatives avec des associations de femmes migrantes (et de femmes) vivant en Espagne pour connaître de première main leurs besoins et leurs demandes et pour travailler ensemble dans la lutte pour leurs droits et leur intégration comme acteurs à part entière.

1. LABOR SPHERE

Au cours des années 90, les transformations du marché du travail en Espagne ont été basées en partie sur la consolidation d'une puissante économie souterraine, l'une des principales causes de l'augmentation de la population migrante dans le pays et des femmes migrantes des anciennes colonies espagnoles en Amérique latine.

Selon les données de l'OIM pour 2015, le principal domaine d'emploi des femmes migrantes en Espagne reste le service domestique (40% au total). Ainsi, 30,2% des femmes migrantes extracommunautaires travaillent dans ce secteur, soit pratiquement une femme migrante sur trois en Espagne. Si l'on ajoute à ce chiffre le pourcentage de femmes travaillant en tant qu'assistantes domestiques, soit 10,1%, on peut conclure que l'activité principale des femmes migrantes en Espagne est le travail domestique et de soins.

En juin 2011, la Conférence internationale du Travail a adopté la Convention no 189 sur les travailleurs domestiques, dans le but d'établir des droits fondamentaux dans ce secteur qui permettraient de protéger les travailleurs. Toutefois, malgré la réforme législative menée dans le domaine national, le Gouvernement espagnol a proposé au Parlement, en février 2013, de ne pas ratifier la Convention 189, une attitude qui a mobilisé différents groupes attachés à leurs revendications, tels que la Plateforme de Turin. Sa ratification permettrait d'améliorer les conditions de travail des femmes travaillant dans les services domestiques et de soins, pour la plupart migrantes, en termes d'égalité des droits, comme les allocations de chômage.

➤ Exigences et lignes d'action:

- Promouvoir des salaires et des conditions de travail décentes,
- Promouvoir la professionnalisation de l'activité et la protection contre le licenciement et l'arbitraire,
- Exiger la ratification par l'État espagnol de la Convention 189 de l'OIT, Exiger l'accès à l'allocation de chômage des travailleurs domestiques,
- Adapter et assouplir les documents exigés par la loi sur l'immigration lors de l'accès et du renouvellement du séjour dans le cadre de leur profession,
- Abolir le régime interne des travailleurs domestiques,
- Accroître l'inspection par l'administration locale des conditions dans lesquelles les travailleurs domestiques exercent leur travail,
- L'élimination des obstacles qui empêchent l'exercice des droits sociaux et du travail dans des conditions d'égalité,
- Faciliter et rationaliser les mécanismes d'homologation des études acquises dans les pays d'origine et de reconnaissance sociale et professionnelle des processus de formation acquis dans le pays d'origine,
- Développer les mécanismes de promotion de la main-d'œuvre pour les travailleuses migrantes.

2. SANTÉ

Les conséquences de la crise ont également eu des répercussions sur le droit à la santé et les possibilités de jouir d'un système de santé public et universel. Sur le plan migratoire, ce changement touche principalement la population migrante en situation irrégulière qui, après l'entrée en vigueur de la loi RDL 16/2012, a été exclue de l'accès au système public de santé.

Quelque 800 000 migrants ont été exclus de ce droit connu sous le nom d'apartheid sanitaire. Il convient de mentionner que la Mairie de Madrid promeut actuellement la campagne "Madrid Sí Cuida" ("Madrid DO Care"), dont l'objectif est d'inverser l'une des conséquences les plus dommageables de l'application de la RDL 16/2012. D'autres initiatives similaires sont menées au niveau local et régional dans d'autres territoires espagnols.

➤ Exigences et lignes d'action:

- Accès universel au système de santé publique et à des soins médicaux de qualité, indépendamment de la situation administrative,
- En particulier, l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux (SDG 2030 Agenda) doivent être garantis,
- Optimiser les ressources de médiation interculturelle et de traduction dans les services de santé.

3. INTERCULTURALITÉ ET ANTIDISCRIMINATION : COMBATTRE LES PRÉJUGÉS ET LES STÉRÉOTYPES À L'ÉGARD DES MIGRANTS, EN PARTICULIER DES FEMMES

La participation sociale est définie comme un processus dans lequel des groupes, des organisations, des institutions ou des acteurs sociaux interviennent directement dans la société.

Une grande partie des femmes migrantes vivant dans notre pays indiquent que leur participation sociale et leur exercice de la citoyenneté se sont développés et exercés principalement dans leurs communautés de référence, à travers le développement de stratégies qui leur permettent : de promouvoir la participation à des associations ; d'établir des liens avec d'autres femmes migrantes ; de renforcer leur autonomie individuelle et collective ; de réclamer des droits pour avoir plus de chances.

L'une des principales difficultés rencontrées par les femmes est le manque de temps, la conciliation de la vie familiale et professionnelle étant un obstacle majeur à surmonter. Il y a donc deux grands axes qui se croisent dans cette direction : Les femmes migrantes démantèlent l'histoire dans laquelle on affirme qu'elles ne participent pas parce qu'elles ne sont pas intéressées, dans la plupart des cas, c'est dû à de longues heures de travail, beaucoup ne le sont pas parce qu'elles sont en situation administrative irrégulière, d'autres par crainte que leur participation, par exemple à une manifestation, pose un problème lors du renouvellement des documents, plusieurs ne participent pas parce que les activités destinées aux migrants ne prennent pas en compte leur horaire car une grande partie des femmes migrantes ont uniquement du temps libre le week-end, etc.

Le savoir, influence et conditionne leur processus d'adaptation et d'établissement, ainsi que l'accès à l'information et leurs droits.

Il ne s'agit pas seulement de la disposition personnelle à l'apprendre, mais aussi de l'accessibilité aux offres de formation existantes, des horaires, du dévouement et du temps qui rendent compatibles leur travail et leur vie familiale, une situation qui devient plus complexe - par exemple pour celles qui ont commencé ces dernières années à obtenir la nationalité et qui augmente les délais d'attente - le niveau des exigences et des coûts que cela représente.

➤ Exigences et lignes d'action:

- Rendre visibles et dénoncer les structures racistes des forces de sécurité et du système judiciaire,
- Éliminer la pratique des contrôles de l'immigration, de la détention et de l'expulsion de la législation en matière d'immigration,
- Éliminer les centres d'internement à l'étranger (CIE), car ils représentent la façon dont le système punit et criminalise les irrégularités administratives,
- Le droit des personnes à être respectées au-delà de la condition administrative dans laquelle elles se trouvent dans le pays vers lequel elles ont émigré,
- Promouvoir des voies de recours pour les personnes en séjour irrégulier dans le pays qui ont subi des abus ou des violations de leurs droits,
- Formation aux droits pour éviter les abus de toutes sortes,
- Placer dans la sphère publique, politique et sociale la différence entre citoyenneté et participation sociale,

- Que les institutions travaillent avec le racisme, la stigmatisation et les stéréotypes qui existent à l'égard des femmes migrantes qui imprègnent les entités publiques dans le traitement et la relation envers elles,
- Que les espaces de soutien à la population migrante tiennent compte des horaires de travail des femmes pour étendre les services de soins,
- Promouvoir la participation des migrants en tant que référents dans les différents espaces de défense et de promotion de leurs droits,
- Démontrer l'importance de la dimension psychosociale de la population migrante et son interrelation et son affectation avec l'accès / la violation des droits,
- assouplir les conditions du regroupement familial,
- Accompagnement adéquat du processus psycho-éducatif, affectif et émotionnel dans les familles dont les enfants ont été regroupés,
- Reconnaître les problèmes différenciés des femmes en fonction de leurs codes culturels, Intégrer les politiques de conciliation personnelle, familiale et professionnelle dans une perspective transversale,
- Témoigner socialement et politiquement du racisme en tant que système de domination, de violence qui traverse tous les domaines de la vie et toutes les institutions,
- Reconnaître au niveau institutionnel la violence identifiée par les femmes migrantes, Accompagner les processus de regroupement familial,
- Une plus grande offre de formation à différents niveaux et horaires pour favoriser les processus d'apprentissage des femmes migrantes
- Déconstruire l'image victimisée, homogène et passive de la femme migrante, construite dans les discours, la politique, les imaginaires et les médias, et les remplacer par d'autres qui sauvent et mettent en évidence la diversité et l'hétérogénéité des femmes, leurs capacités d'action, leurs expériences, leurs autres formes de relations, de lutte et de résistance, Faciliter les processus administratifs, l'accès aux opportunités et aux droits,
- Rendre visible l'importance des soins, de l'affection et de l'estime de soi, Élargir les espaces de loisirs et de relations.

4. DÉFIS

1. Existence d'une volonté politique des décideurs de l'administration publique aux niveaux étatique, régional et local d'élaborer et de mettre en œuvre des lois, des politiques publiques et des programmes d'action dans une perspective de droits humains, y compris le droit au développement, non discriminatoire et inclusif, où les voix et connaissances des migrants sont recueillies. Dans le cas des femmes migrantes, en particulier celles qui les affectent dans leur condition de genre articulée avec les conditions de race, de classe et d'origine.
2. Transversaliser dans les politiques publiques une perspective intersectionnelle qui inclut une approche du genre, de la diversité et des droits humains et garantit l'égalité des droits entre la population migrante et la population autochtone,
3. Remettre en question les théories et les approches eurocentriques à partir desquelles elles sont analysées et expliquées les migrations, la violence contre les femmes et le racisme, et comprendre les migrations actuelles comme une partie structurelle du système colonial moderne du genre,
4. Supprimer les obstacles qui entravent l'insertion et la promotion des femmes migrantes dans tous les environnements de travail, afin de garantir l'égalité des chances sur le marché du travail,
5. Mettre en place des actions politiques et institutionnelles qui facilitent la reconnaissance des formations professionnelles acquises en matière d'égalité des chances pour les femmes migrantes,
6. Dignifier le travail domestique, égaliser leurs droits avec le reste du travail et considérer son importance pour la durabilité de la vie et sa contribution au développement économique et productif de la société,
7. Changer le paradigme de sécurité et de contrôle -qui s'établit à l'égard des migrants-, dans une perspective de droits de l'homme qui permet de questionner les mécanismes de contrôle existants (CIEs, détentions et déportations), comme facteurs déterminants dans l'accès aux différents droits économiques, sociaux et culturels,
8. Éliminer les CIE, car elles représentent l'expression la plus aiguë du système punitif qui agit contre la population migrante en situation administrative irrégulière. C'est le meilleur exemple de la manière dont la migration peut signifier l'illégalité dans les Etats européens,
9. Intégrer une perspective intersectionnelle dans les politiques de logement qui tiennent compte de la situation particulière des femmes migrantes, en particulier de leur famille,
10. Garantir aux femmes migrantes l'accès à des soins de santé publics de qualité,
11. Reconnaître les femmes migrantes comme sujets politiques. Que leur participation à des espaces de plaidoyer se traduise par des changements pour leur vie (besoins pratiques et intérêts stratégiques),
12. Obtenir un soutien économique, technique, logistique et médiatique pour le travail effectué par les organisations de femmes migrantes,

13. Fournir des espaces pour la visibilité de leurs demandes, connaissances, réalisations, discours, voix, méthodologies, stratégies de lutte et de vie,
14. Renforcer le réseautage entre les associations et les groupes pour renforcer leur capacité d'action et de plaider, en ajoutant des efforts, en optimisant les ressources, en échangeant et en mettant en valeur l'apprentissage, les connaissances et les stratégies,
15. Rendre visible l'importance de la dimension psychosociale de la population migrante et son interrelation avec l'accès / la violation des droits,
16. Détruire, l'image homogène et passive de la femme migrante construite dans les discours, les politiques, les imaginaires et les moyens de communication et la remplacer par d'autres qui sauvent la diversité et l'hétérogénéité des femmes, leurs capacités d'action, leurs expériences, leurs autres formes de relations, de lutte, de résistance,
17. Promouvoir l'accès et l'intégration des professionnelles parmi les migrantes dans les différents services et programmes de la ville ou des organisations du tiers secteur (domaines : juridique, travail, économique, social) qui est une référence de proximité, accueillant d'autres femmes migrantes utilisatrices des services,
18. Rendre visible le processus après le regroupement familial, ses répercussions sur la vie des femmes migrantes, leurs filles, leurs enfants et la famille en général. Identifier et proposer des interventions contre les différentes violences sous-jacentes à cette réalité.

5. RECOMMANDATIONS

A l'administration de l'Etat:

- A. Mettre en œuvre les politiques migratoires sous l'angle des droits, y compris la réglementation en matière d'immigration et le développement humain,
- B. Créer des mécanismes abordables d'accès à la régularisation et au renouvellement des permis de séjour,
- C. Faciliter les exigences et les documents,
- D. Faciliter les processus d'approbation des études techniques et universitaires,
- E. Abroger les lois telles que RDL 16/2012 qui entravent l'accès universel à la santé. La santé publique dans une perspective de droits et de couverture universelle,
- F. Garantir des politiques publiques sur l'égalité des sexes intégrant les femmes migrantes comme sujets,
- G. L'Observatoire contre la violence domestique et sexiste, les études et les macro-études intègrent la perspective intersectionnelle,
- H. Garantir l'accès à la justice, aux soins, à la protection et aux ressources des femmes migrantes victimes de violences intraconjugales,
- I. Promouvoir la formation des fonctionnaires et des prestataires de services pour qu'ils assistent et apportent une meilleure assistance à la population migrante,
- J. Générer une plus grande implication de la part des Consulats des pays d'origine des migrants présents en Espagne,
- K. Ratification et mise en œuvre de la Convention 189 de l'OIT.

Administration Autonome:

- A. Intégrer la perspective transversale dans la conception et l'élaboration des politiques publiques,
- B. Veiller à ce que les femmes migrantes fassent l'objet de politiques publiques en matière d'égalité des sexes,
- C. Introduire des mécanismes juridiques, sociaux, économiques et culturels afin d'éliminer les obstacles qui empêchent ou entravent l'accès des femmes migrantes à l'exercice de leurs droits,
- D. Promouvoir des canaux et des mécanismes de participation des femmes migrantes là où il y a débat et décisions politiques sur les droits des femmes,
- E. Élaborer des plans, des stratégies d'intervention et de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie.

Autorités locales:

- A. Intégrer la perspective transversale dans les politiques publiques,
- B. Créer des forums centrés sur les principaux problèmes des femmes migrantes,
- C. Susciter un plaidoyer politique en faveur de la modification de la réglementation en matière d'immigration dans une perspective de droits,
- D. Contribuer à la simplification des procédures administratives dans l'exercice des compétences locales en matière d'immigration,
- E. Construire un espace politico-institutionnel autour de la dénonciation et de la visibilité du racisme,

- F. Sensibilisation des pouvoirs publics et de la population en général : désamorcer les préjugés existants
- G. Approfondir les mécanismes d'articulation entre l'administration publique locale et les entités ou groupes qui travaillent dans ce domaine,
- H. Adapter les espaces / horaires au temps des femmes migrantes,
- I. Garantir une véritable attention et des possibilités contre la violence sexiste,
- J. Promouvoir des actions d'appui institutionnel, d'accompagnement juridique, social et psychologique,
- K. Formation à la migration, à la transversalité et à l'interculturalité pour les techniciens et les professionnels,
- L. Soutenir les organisations de femmes migrantes,
- M. Tenir compte de l'expertise des femmes migrantes,
- N. Allouer des ressources pour promouvoir le travail sur des questions invisibles telles que les jeunes sans-abri migrants,
- O. Regroupement des programmes psycho-éducatifs sociaux pour les familles et les jeunes,
- P. Convoquer les femmes migrantes et leurs organisations dans la conception et le développement de programmes et d'interventions de sensibilisation du public,
- Q. Optimiser les services et les ressources pour l'apprentissage des langues,
- R. Avoir plus de références de migrants dans les services publics,
- S. Planifier des actions en matière de logement social en réponse aux besoins des femmes migrantes,
- T. Promouvoir des actions d'information et de sensibilisation du personnel de santé,
- U. Donner accès à l'information en matière de prévention et de soins de santé, sexuelle et reproductive,
- V. Promouvoir les actions d'éducation sexuelle : prévention, connaissance de soi, du corps et de l'autonomie,

Aux organisations de la société civile:

- A. Développer les mécanismes d'information sur les ressources et services publics et le secteur social,
- B. Travailler à la formation des migrants aux droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur les ressources juridiques et institutionnelles existantes,
- C. Promouvoir un travail coordonné entre les différentes administrations locales et les groupes de femmes migrantes,
- D. Soutenir les initiatives, actions et projets des entités de femmes migrantes et promouvoir les marchés publics afin d'assurer une plus grande visibilité à leurs propositions,
- E. Contempler dans la programmation des activités les besoins spécifiques qui exigent les différents groupes de femmes migrantes,
- F. Renforcer au niveau collectif par des formations visant à faire face aux situations de violence et de racisme,
- G. Élargir les processus de participation dans les différents groupes sociaux des quartiers et des villes,
- H. Élargir les espaces de loisirs conçus comme un moyen de prendre soin de la santé mentale, mais aussi de construire des espaces associatifs à partir du ludique et des loisirs,

Pour la population en général:

- A. Rendre visibles les réalités et les vulnérabilités qui affectent les femmes migrantes,

- B. Actions d'information et de sensibilisation visant à démanteler les préjugés,
- C. Plaidoyer contre le racisme. Les mesures peuvent porter sur la promotion d'une éducation antiraciste dans les écoles et les instituts ; la formation de professionnels aux questions liées au racisme institutionnel ; le développement d'ateliers, de séminaires et de forums de discussion, entre autres.

Aux médias:

- A. Œuvrer pour une vision plus large et plus juste de la réalité sociale, débarrassée des stéréotypes et des préjugés à l'égard des migrants,
- B. Proposer un agenda programmatique qui sert de haut-parleur aux différents groupes et associations de migrants -en particulier les femmes-, où ils peuvent exposer et discuter leurs demandes et propositions,
- C. Les professionnels des médias qui travaillent sur l'agenda de la migration suivent une formation sur les questions de racisme, de migration, de violence, d'intersectionnalité afin d'élargir la perspective dans l'élaboration des analyses et des rapports.



***PLAN D'ACTION LOCAL
ASSOCIATION PLURALIS ASBL
(BRUSSELS, BELGIUM)***

Intégration sociale et professionnelle des femmes migrantes : Propositions d'action et commentaires sur la base de l'expérience acquise en Belgique

Alors que les politiques d'immigration sont guidées par des besoins économiques spécifiques, la politique d'intégration repose plutôt sur une volonté de favoriser la cohésion sociale. La migration spécifique des femmes est devenue une réalité en pleine expansion. Selon les statistiques de l'UE, elles représentent 45% des migrants. Ces femmes sont plus sujettes à la discrimination.

Avec l'adoption du traité d'Amsterdam, les autorités européennes disposent désormais d'un nouvel instrument visant à supprimer les inégalités et à promouvoir l'égalité des droits entre hommes et femmes. Les mesures prises en faveur des femmes migrantes avec ou sans permis de séjour doivent être soigneusement conçues car elles sont souvent plus fragiles, en raison des événements familiaux, de leur milieu, de leur culture et tout au long de leur parcours précaire pour se rendre dans les pays européens. En cas de violence domestique par exemple, en raison de leur situation précaire, elles font très rarement rapport aux institutions ou aux services de soutien des femmes car elles craignent l'expulsion.

En ce qui concerne la santé, il existe de grandes inégalités sociales entre les groupes sociaux. Ces inégalités ne peuvent pas seulement être dues à leurs comportements (hygiène, mode de vie, comportements à risque) ni à des caractéristiques biologiques et psychiques. Elles sont également dues à leur situation économique et sociale. Les migrants, et plus particulièrement les femmes, sont nettement plus fragiles dans ce domaine. Tous les obstacles rencontrés au cours de leur voyage vers l'Europe ont eu un impact évident d'un point de vue physique et psychologique.

Elles sont également confrontées à davantage de difficultés en termes d'insertion professionnelle sur le marché du travail, quel que soit leur niveau d'éducation et de formation. Beaucoup de femmes migrantes ont une faible expérience professionnelle et même si elles sont nées dans la classe moyenne, leurs qualifications ne sont pas reconnues du fait que leurs diplômes ne sont pas reconnus ou ne sont pas conformes aux normes en vigueur dans le pays hôte. Les jeunes enfants constituent une difficulté supplémentaire car si elles doivent apprendre la langue, suivre des cours de formation, elles doivent trouver un moyen d'assurer la garde des enfants la veille du jour où ils peuvent aller à l'école.

Nous conseillons vivement de travailler avec des ethno-psychiatres et des psychologues ayant une bonne formation et une bonne expérience dans ce domaine.

Permettez-moi de vous raconter une expérience qui a été menée dans un centre d'accueil pour réfugiés en France, avec des séances de massages d'histoires avec des enfants, une expérience qui a également eu un impact positif sur les femmes du centre d'accueil quand elles apprennent à masser leurs bébés et leurs enfants afin de rétablir une relation psychique et d'apporter une libération à toutes les parties.

Il consiste en une douzaine de mouvements faciles illustrés par des pictogrammes faciles à comprendre et à retenir. Les participantes ont été très enthousiastes, même si, au début, la plupart d'entre elles étaient

réticentes. Elles ont profité d'un moment de repos qui leur a permis d'oublier leurs peurs et leur anxiété. Ces séances " touch " permettent aux femmes et aux enfants de rétablir le lien avec leur corps et de lâcher prise, le massage ayant un effet apaisant (Story-massage de Mary Atkinson). L'histoire peut être remplacée ou accompagnée de chansons ou de comptines par exemple, ce qui est plus facile à pratiquer au cas où elles ne comprendraient pas la langue.

J'ouvre ici une parenthèse concernant les enfants qui vivent dans un centre d'accueil pour réfugiés, car cela a un impact évident sur les autres résidents, les femmes plus particulièrement. Les enfants qui vivent dans des camps ou des centres vivent des niveaux élevés de stress et d'anxiété. En plus d'être nocif pour la santé et le bien-être, le stress chronique durant la phase de développement de la personnalité peut avoir un impact négatif sur leur santé et leur développement. De telles activités, qui se déroulent dans un endroit où les enfants se sentent en sécurité et à l'aise, peuvent développer leur résilience aux expériences négatives et améliorer leur santé et leur bien-être.

En Belgique, et plus particulièrement en Wallonie, région que je connais mieux, un décret prévoit que toute personne de nationalité étrangère, à savoir les nouveaux arrivants qui ont demandé un permis de séjour, doit passer par un module d'accueil. Ce module consiste en un rapport social et des données sur les droits et devoirs des citoyens.

Quatre lignes directrices ont été fournies dans ce module :

1. Un premier contact qui consiste en un entretien personnel visant à évaluer les compétences, les acquis, les diplômes ou tout autre diplôme éligible. Ce premier contact permet également d'identifier les besoins et de fournir une assistance dans les différentes procédures administratives.
2. Formation à l'apprentissage de la langue de la région ou du pays. Les migrants sont envoyés dans différents organismes et associations travaillant sur le terrain, en fonction de leur niveau d'apprentissage. La personne concernée peut suivre une formation de base et ensuite être guidée vers des cours de perfectionnement ou même des cours de formation à des compétences particulières.
3. Suivre un module de formation à la citoyenneté pour pouvoir participer pleinement à la vie sociale et culturelle.
4. Accompagnement socioprofessionnel

Divers organismes et organisations ont été certifiés pour développer ce processus et les personnes sont guidées vers ces partenaires sur la base des résultats du premier entretien. Il s'agit de services organisés par l'administration municipale, les associations à but non lucratif, les programmes de cours d'amélioration, les écoles et autres. Tout d'abord, quelques mots sur ce que nous avons dans la ville où j'ai travaillé et où j'habite : il y a vingt ans, un centre d'accueil pour les futurs réfugiés en attente d'un

permis de séjour a été créé, jusqu'à ce qu'ils obtiennent ledit permis ou soient contraints de quitter le territoire belge.

Bien qu'il accueille des femmes, des hommes, des enfants et des familles, ce centre est spécialisé dans l'accueil de filles mineures non accompagnées, enceintes ou avec enfants. Elles bénéficient d'un soutien spécifique et une crèche a été mise en place , spécialement destinée aux enfants accueillis dans le centre.

Le centre leur fournit un soutien quotidien de base (logement, nourriture, vêtements) et les demandeurs d'asile bénéficient également de services d'assistance sociale, de soins juridiques et médicaux.

Le centre organise diverses activités et sessions de formation, soit au sein même du centre, soit en étroite collaboration avec d'autres services ou acteurs locaux travaillant dans le domaine de l'aide et de l'action sociales, afin de favoriser l'intégration sociale des résidents et de les intégrer de la meilleure façon possible dans l'environnement. Je décrirai plus en détail les actions menées par les services partenaires.

En ce qui concerne la population locale, celle-ci est associée à l'intégration en étant invitée à participer aux manifestations organisées par le centre, en étant régulièrement informée, par des bulletins distribués gratuitement par la poste à tous les foyers du territoire de la ville et par la publication d'articles dans le bulletin d'information municipal.

Je dois avouer qu'au début, lors de la création du centre, une partie de la population était clairement hostile à sa présence sur le territoire, mais c'est fini maintenant et la population participe activement au fonctionnement du centre et à l'intégration de ses habitants.

La population fournit de l'équipement, des vêtements et d'autres articles en fonction des besoins. Elle participe largement au développement d'activités de groupe, de cours de langue, de soutien scolaire et apporte également son soutien à des activités sportives et culturelles. Il y a aussi des initiatives locales et les gens du quartier sont souvent invités à participer aux événements organisés par le centre. Récemment, des jardins communs ont été créés pour favoriser l'apprentissage de la culture de plantes pour les produits locaux ou, quand il s'agit de leurs propres produits spécifiques, de la culture de leurs propres plantes, à condition qu'elles puissent pousser dans notre climat.

Au niveau local, nous bénéficions de la présence d'un service municipal de proximité assuré dans le cadre d'un plan de cohésion sociale subventionné à la fois par l'administration municipale et par la Région Wallonne. Ce service développe des actions spécifiques en vue de s'adapter à la réalité sociale sur le terrain. Différentes lignes ont été définies :

1. SIS : lieu d'organisation d'ateliers collectifs et communautaires en vue de rompre l'isolement et d'établir des liens. Ces actions sont menées à proximité de deux sites d'habitations sociales, l'un d'eux n'étant pas trop éloigné du centre d'accueil. Deux fois par semaine, les gens se rencontrent autour d'un verre (sans alcool) le matin et la porte est ouverte à toute discussion.

2. Tous les types de personnes assistent à l'atelier : les gens du quartier, les migrants qui ont des connaissances de base de la langue pour que les discussions soient possibles.
3. « Axe enfants " : tous types d'activités, manifestations sportives, aide aux devoirs des enfants et des adolescents, activités pendant les vacances scolaires.
4. Travail de rue dans les quartiers de logements sociaux avec des jeunes et des adultes. Hotspot pour les étrangers

La façon dont ça marche :

Un premier contact est pris avec la personne, suivi d'un " test de positionnement ". Ensuite, la confiance peut se développer au fur et à mesure que les contacts se développent.

Le service a également mis en place des cours d'apprentissage des langues de base (" en français en Wallonie ") et pour ceux qui connaissent déjà la langue, il propose un groupe d'alphabétisation, un cours en français pour étrangers comme cours de perfectionnement ou un organisme d'insertion professionnelle.

Les cours d'instruction civique sont donnés, les participants étant divisés en deux groupes distincts :

- un groupe composé de nouveaux arrivants. Ce cours est donc très instructif, expliquant comment le pays est gouverné, les lois et règlements, les droits et devoirs des résidents, le logement, l'éducation et la culture.
- le deuxième groupe est composé de personnes qui ont déjà une connaissance de base. Les activités sont plutôt ludiques et même si les mêmes thèmes sont abordés, il y a davantage d'échanges culturels avec des visites de sites, d'organisations et d'associations qui peuvent être d'une certaine manière utiles à leur intégration.

Parallèlement aux professionnels, le service bénéficie également de la présence de bénévoles dans le processus d'apprentissage, mais aussi pour soutenir les migrants dans toutes les courses et procédures administratives. Les anciens apprenants apportent également leur soutien.

Le service fournit également un service certifié par le " parcours d'intégration ", qui fournit gratuitement des services de traducteurs et d'interprètes qui viennent sur le terrain ou sont contactés par téléphone en cas de besoin.

Les personnes sont envoyées à ce service par le centre d'accueil pour réfugiés situé sur le territoire de la commune mais ce dernier est également fréquenté par les au pairs, les personnes qui doivent suivre les cours, les personnes qui ont épousé un citoyen belge et les autres personnes qui ont vécu un certain temps dans le pays et décident d'apprendre la langue orale ou écrite, notamment pour pouvoir suivre leurs enfants à l'école.

Parallèlement aux cours, il y a aussi, dans les mêmes locaux, un service d'assistance tenu par des travailleurs sociaux spécialement formés à la législation sur les étrangers, à la recherche d'un foyer, qui sont également capables de rédiger ou de lire du courrier.

Le service étant pluridisciplinaire, les étrangers qui suivent les cours peuvent également participer à d'autres activités telles que des voyages, des visites d'associations, des repas organisés dans les différents quartiers de la ville par ou avec les habitants de la ville. Les enfants sont totalement intégrés dans les aires de jeux et les activités sportives.

Nous travaillons également en collaboration avec une association dont l'objectif est l'intégration des femmes dans la vie civile et professionnelle, dite " Collectif des femmes ". Cette association a mis en place " Tremplin pour la vie " afin de pallier au manque de soutien aux réfugiés et plus particulièrement aux femmes dans leur processus d'intégration. Les migrants et migrantes sont confrontés à de nombreux problèmes administratifs qu'ils ne sont pas en mesure de surmonter par eux-mêmes, en raison de la barrière de la langue, de la différence des cultures, du manque de connaissance de la législation, etc...

Ce plan vise à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile à trouver leur place sociale et professionnelle qui leur permettra de vivre avec les autres.

Il existe plusieurs niveaux d'action :

- Leçons de français et d'éducation civique, en collaboration avec divers partenaires (voir ci-dessus).
- Aide à l'inscription à des cours de formation, à l'école ou même à l'université.
- Réunir des volontaires et des réfugiés afin d'aider ces derniers dans leurs démarches administratives, d'améliorer leur connaissance de la langue et de partager la convivialité.
- Ecoute, soutien médical et psychologique. De nombreuses femmes migrantes n'ont pas accès aux soins médicaux si elles n'ont pas un statut qui autorise leur résidence sur le territoire, alors qu'elles devraient au moins recevoir les soins urgents prévus par les directives européennes.
- Les formations dispensées par l'association sont les suivantes :
 - o Formation professionnelle. Informatique, langage.
 - o Notions de base en environnement numérique (téléphones portables, tablettes et PC).
 - o Communication, rédaction de textes et de lettres.

Expression artistique (style et métissage), atelier de méditation artistique spécialement conçu pour les victimes de violences multiples. L'expression artistique et la créativité permettent de briser le silence, de sortir du statut de victime et de retrouver l'estime de soi.

À partir d'histoires de leur vie, la recherche en arts visuels : les voyages et les empreintes de pas des femmes, leur vie en histoires et en images. Le travail par le langage visuel permet de reconstruire l'identité des femmes, d'où qu'elles viennent. Toutes les activités se déroulent dans le cadre d'une mixité sociale et culturelle afin d'éviter de les mettre dans des ghettos de migrants.

Certaines femmes doivent passer un certain temps dans un centre d'accueil pour femmes en détresse où elles seront accueillies avec leurs enfants. Un instructeur spécialisé dans ce type d'institution a attiré mon attention sur le fait que certaines femmes sont très résistantes mais pas toutes. Ceux qui ont vécu un voyage très traumatisant peuvent développer de graves troubles mentaux. C'est souvent le cas des femmes qui ont été impliquées dans des réseaux de prostitution. Il est donc très important de détecter très tôt ce type de problèmes afin de les orienter vers les services de santé mentale.

Leur séjour dans un centre d'accueil, qui peut durer jusqu'à six mois, leur permet de bénéficier d'un soutien spécifique qui facilitera leur intégration dans la société puisqu'elles vont apprendre comment fonctionne notre société, quelles sont nos habitudes et traditions. Même si elles ne doivent pas abandonner leur propre culture, elles doivent connaître les principales caractéristiques de la nôtre. Nous avons dû expliquer à une jeune femme sénégalaise qui avait trouvé un emploi au centre d'aide sociale de la ville qu'elle ne pouvait pas laisser son fils de 4 ans aller à l'école tout seul. Dans ce pays, nous ne nous attendons pas à ce que d'autres personnes s'en occupent, surtout dans une ville de plus de vingt mille habitants où les dangers sont différents et beaucoup plus présents que dans les villages d'Afrique.

En ce qui concerne les écoles, la coopération doit souvent être développée. Si l'école peut être un facteur d'intégration, elle peut aussi conduire à la ségrégation. L'école doit exprimer le concept de pluralité. Le concept de stigmatisation positive, les antécédents culturels et historiques à valeur ajoutée sont tous très importants dans le développement des liens sociaux au sein de l'école.

Des classes pour les nouveaux arrivants ont été mises en place dans les écoles situées sur le territoire de la municipalité pour faciliter l'apprentissage des enfants. Ils ont également été intégrés dans des classes ordinaires, même si certaines matières ont été enseignées dans des classes spéciales. Les enseignants devraient donc être mieux formés s'ils n'ont guère abordé cette question dans leur programme.

Malgré tous les hauts et les bas du processus d'intégration, l'intégration peut être une réussite totale à condition que le travail soit réalisé par tous les acteurs locaux, réunissant toutes leurs compétences.

Pour terminer sur une note positive, je souhaite vous faire part de mon expérience dans le cadre de mon travail au centre d'aide sociale. C'est l'histoire d'une jeune fille guinéenne qui était enceinte lorsqu'elle est arrivée en Belgique en tant que mineure non accompagnée. Elle vivait dans un centre d'accueil pour réfugiés. Après avoir obtenu le statut de réfugiée, elle a obtenu un logement dans la municipalité et a été orientée vers une école de formation professionnelle spécialisée dans l'aide à domicile. Il a fallu trouver un endroit pour s'occuper de sa fille de moins de deux ans pendant la journée. Ceci a été rendu possible grâce au service d'aide sociale qui a été doté d'une crèche et d'aides à domicile. Alors que je travaillais au centre d'aide à domicile pour personnes âgées et handicapées, je l'ai accueillie pour sa formation pratique prévue dans le cadre de ses études. Cette jeune fille est très appréciée, elle a obtenu un diplôme et a trouvé un emploi. L'implication d'une famille de bénévoles a également beaucoup aidé puisque la famille l'a soutenue moralement au cours de ses études et agit comme grands-parents de substitution pour la jeune fille.

Pour conclure, je dirais que le mot clé est le NETWORKING.

Sources

- Grandir ensemble en situation transculturelle de Marie-Rose MORO
- Le livre blanc de la femme migrante (la voix des femmes) Coordination Maria Miguel Sierra contributions Isabelle Carles Christine Kulakowski
- Le Collectif des femmes asbl Louvain-La Neuve (Belgique)
- Service D’Clic PCS de la commune de Rixensart (Belgique)

,

**MAISON DES CULTURES
ET DE LA COHESION SOCIALE
DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
HUIS VAN CULTUREN
EN SOCIALE SAMENHANG
VAN SINT-JANS-MOLENBEEK**



***PLAN D'ACTION LOCAL
MAISON DES CULTURES ET DE LA COHESION
SOCIALE DE MOLENBEEK – SAINT JEAN
(BRUSSELS, BELGIUM)***

INTRODUCTION

Environ un tiers de la population de Molenbeek a une nationalité étrangère, les ressortissants marocains constituant le segment le plus important de ce groupe, une population qui a une longue histoire d'immigration en Belgique. Cependant, si l'on compte les citoyens naturalisés, c'est-à-dire les personnes ayant une double citoyenneté ou des identités séparées par un trait d'union, qui s'identifient comme autre chose que simplement belges, ce groupe atteint une majorité marquée dans cette zone urbaine. Alors que les "actions" proposées contre la discrimination à l'égard des femmes migrantes répondent aux besoins de tout groupe de migrants, la liste aborde en même temps les expériences de discrimination de ce groupe démographique en particulier.

Ce plan d'action part du principe que l'accès à un logement convenable, aux soins de santé en cas de maladie et à un emploi sûr sont au cœur d'une existence stable et fructueuse pour tout migrant, homme ou femme. Elle soutient que la discrimination persiste, ouvertement et secrètement, dans ces domaines, tout comme les pratiques misogynes imprègnent diverses autres structures de la société au sein desquelles les "femmes migrantes" (terme qui englobe une vaste gamme d'identités) existent.

Cependant, ce plan vise également à élargir les discussions au-delà de ces "besoins" et "droits" fondamentaux des migrants afin d'aborder des questions systématiques qui étendent les conversations sur les pratiques discriminatoires et aliénantes dans un ensemble plus large de sites socioculturels et institutionnels d'activité. Ces contextes, bien qu'ils ne soient pas toujours essentiels à la survie, sont essentiels à une vie équilibrée et épanouissante dans leur nouvel environnement. Ils façonnent la vie des migrants de manière significative ainsi que les espaces qu'ils habitent et qu'ils sont autorisés à habiter au-delà des structures essentielles à la stabilité mentionnées ci-dessus. Le plan d'action considère donc l'objectif proposé de lutter contre les préjugés qui conduisent à la discrimination dans une perspective qui s'attaque à certains angles morts essentiels à une vie saine et heureuse tout en l'étendant à des domaines particuliers de l'éducation, de la culture et des activités de loisirs. Les activités de la Maison des Cultures et du projet EnFeM confirment spécifiquement que le soutien et la promotion des échanges culturels, de la créativité et de la communication constituent une étape essentielle vers une dynamique urbaine plus équilibrée, respectueuse et harmonieuse entre des habitants aux origines diverses.

1. Formation professionnelle et travail

En Belgique, il existe encore un écart important entre le nombre de professionnels formés issus de l'immigration et le nombre de migrants désireux et capables de travailler. Les reléguer à des emplois subalternes et à des postes bien en deçà de leur niveau d'éducation et d'expertise, ou ne pas leur permettre d'accéder à des voies de formation et de professionnalisation est une question aux multiples facettes.

Mise en œuvre / Actions:

1. Recruter de manière proactive des femmes migrantes. Étant donné que les femmes migrantes sont confrontées à divers défis familiaux, sociétaux et autres qui les empêchent de rechercher activement des possibilités d'emploi, il est important que les organismes d'embauche mettent en place des structures leur permettant d'identifier et d'embaucher spécifiquement parmi ces groupes démographiques. Pour ce faire, les organismes d'embauche doivent évaluer la situation actuelle en travaillant avec la communauté locale. Inviter les membres de ce groupe particulier à faire part de leur expérience et à souligner leurs compétences serait un moyen important de modifier les stratégies d'embauche qui les excluent souvent des possibilités d'emploi.
2. La marginalisation de ce groupe au sein des sphères professionnelles peut également se produire une fois qu'il a trouvé un emploi. Sur le lieu de travail, les acteurs doivent donc mettre en place des structures qui éduquent tous les employés sur les formes ouvertes et cachées de discrimination et les pratiques misogynes en interne. Ces renseignements éclaireront les pratiques d'embauche et créeront un milieu de travail plus accueillant et, en bout de ligne, plus productif pour toutes les personnes concernées. Concrètement, une liste des pratiques discriminatoires récurrentes doit être dressée avec la collaboration des femmes migrantes déjà présentes sur le lieu de travail, ce qui devrait servir de point de départ à une série de débats, discussions et échanges conjoints sur ces sujets dans les milieux professionnels.
3. Des sessions d'information sur la professionnalisation pour ce groupe devraient être offertes au sein d'organisations chargées de leur " intégration " dans d'autres contextes tels que des cours de langues ou des ateliers axés sur des activités culturelles.
4. Les femmes migrantes devraient également être mieux informées des possibilités de formation continue. Les parties prenantes locales devraient être préparées à mieux informer les communautés de migrants des possibilités de professionnalisation. Les femmes migrantes devraient recevoir plus d'aide pour naviguer dans les recherches d'emploi, leur curriculum vitae ou leurs stratégies pour mettre en évidence leurs compétences et les traduire dans un contexte professionnel particulier. Tant les collectivités locales que les sites d'activités culturelles pourraient développer une série de journées d'information consacrées aux stratégies de professionnalisation.
5. À long terme, il est également important que les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des programmes à court terme et des horaires de cours plus flexibles pour ce groupe, en particulier pour que leur vie privée, leurs obligations professionnelles et leurs responsabilités domestiques puissent être combinées avec leur désir de se développer sur le plan intellectuel et professionnel.

2. Santé

L'objectif est d'améliorer l'accès des femmes migrantes aux soins de santé

Des données récentes de Molenbeek mettent en évidence la disparité en matière de santé entre la région bruxelloise dans son ensemble et Molenbeek. Comme le suggère l'étude, le statut socio-économique, le mode de vie, l'environnement physique quotidien de la maison et du lieu de travail et la qualité des soins de santé disponibles influencent ces statistiques.

L'éducation des femmes migrantes sur leurs droits et les ressources dont elles disposent est cruciale dans ce processus. Les organisations chargées d'orienter les femmes migrantes doivent se diversifier dans ce domaine et intégrer plus systématiquement les soins de santé dans les séances d'information qu'elles organisent pour ce groupe. Les aspects administratifs de l'accès aux soins de santé doivent également être facilités pour les sujets migrants qui peuvent éprouver des difficultés à naviguer dans les structures bureaucratiques qui leur donnent accès aux services de santé. A travers ces observations générales, deux domaines d'action apparaissent particulièrement importants:

Prévention

L'approche plus large de la prévention est liée à l'accès à l'information et aux ressources, qui est nettement moins développé dans les régions qui abritent des communautés considérables de migrants et de personnes à faible revenu. Les femmes migrantes et en particulier les femmes musulmanes sont particulièrement marginalisées dans ce domaine en raison des diverses structures culturelles et sociales dans lesquelles elles vivent.

Mise en œuvre / Actions:

1. Les prestataires de soins de santé et les éducateurs ayant des liens étroits avec la communauté des migrants doivent bénéficier d'un soutien financier supplémentaire et de meilleurs outils infrastructurels pour pouvoir atteindre les membres de ces communautés. Elles sont mieux équipées pour comprendre et s'identifier aux milieux socioculturels d'où viennent les femmes migrantes et dans lesquels elles vivent, et sont donc en mesure de les informer et de leur donner les moyens de choisir leur mode de vie avant qu'une mauvaise santé ne se déclare.
2. Dans ce contexte, l'accent mis sur les soins sexospécifiques doit jouer un rôle plus important dans la prévention. Une attention particulière devrait être accordée aux questions relatives à la santé des femmes, à la planification familiale et au soutien prénatal et postnatal de la mère. Cela doit se faire par le développement d'espaces réservés aux femmes où toutes les femmes, y compris les femmes musulmanes, se sentent à l'aise et peuvent discuter de leurs préoccupations personnelles avec des professionnels dans un environnement attentionné mais professionnel.
3. Dans ce contexte, il est essentiel d'offrir des possibilités gratuites ou peu coûteuses de loisirs et d'activités physiques dont il a été démontré qu'elles améliorent le bien-être physique et mental. L'aménagement et la mise à disposition d'espaces entièrement féminins (piscines, gymnases, etc.), y compris l'accès à un personnel exclusivement féminin en tout temps pour faciliter les activités des femmes, encourageront la participation des communautés habituellement exclues de ces contextes. Les façons de mieux répondre aux besoins d'un membre féminin en particulier comprennent la prestation de services de garde d'enfants sur place. Actuellement, de nombreuses femmes musulmanes se sentent déconnectées de ces espaces et de ces activités car, d'une part, leur accès est limité par les codes culturels et religieux auxquels elles se conforment et, d'autre part, ces sites tiennent rarement compte de ces limitations.

Santé mentale

Un aspect souvent négligé des soins de santé pour les migrants est le suivi de leur bien-être mental et la fourniture d'un soutien adéquat dans ce domaine. Le bien-être émotionnel et psychologique est une condition fondamentale pour le bonheur individuel et pour devenir un membre actif et épanoui de la société. La migration, quelle que soit la nature du déplacement transnational, a des effets considérables sur la stabilité mentale et émotionnelle de l'individu. Pourtant, les pays d'Europe (occidentale) ont trop souvent défini la santé mentale dans son ensemble comme une affliction des personnes blanches et aisées, plutôt que comme une réalité inévitablement liée aux expériences souvent traumatisantes vécues par les migrants. Les situations socio-économiques plutôt précaires, les expériences quotidiennes de micro-agression et les nouveaux environnements souvent inhospitaliers dans lesquels les femmes migrantes en particulier se trouvent dans leur nouveau pays ne font qu'exercer une pression supplémentaire sur leur bien-être mental. Le fait d'être loin de chez soi ou de sa famille ne fait qu'ajouter à ce poids émotionnel (dans le contexte des migrants d'Europe de l'Est, cette affection a été décrite sous le nom de "syndrome italien"). De plus, au sein des communautés migrantes souvent marginalisées, l'importance des discussions et de la préservation de la santé mentale des femmes en particulier est souvent effacée de façon encore plus évidente, car les femmes apportent un soutien sous-estimé aux enfants et aux familles entières et ne sont pas capables d'admettre avoir besoin d'aide elles-mêmes. Comme les femmes migrantes se retrouvent souvent dans des positions écrasantes d'assistantes familiales ou d'emplois subalternes, elles ont rarement le temps et les ressources nécessaires pour s'adresser elles-mêmes aux professionnels de la santé, même si les effets des responsabilités qui leur incombent sont indéniablement importants. Les stigmates culturels qui entourent la santé mentale, associés à la stigmatisation à laquelle elles sont confrontées en tant que femmes migrantes et à leur statut juridique, social et économique précaire, constituent donc une structure difficile dans laquelle il est difficile de donner la priorité à leur bien-être mental.

Mise en œuvre / Actions:

1. Les dépistages professionnels en santé mentale et les traitements de suivi doivent devenir une partie intégrante et à long terme des services de soins de santé offerts aux migrants, parallèlement aux autres services communautaires. Un tel processus doit à tout moment tenir compte des contextes culturels, religieux et sociaux qui sont à l'origine des problèmes de santé mentale dans les diverses communautés de migrants. Dans le contexte des prestataires de soins de santé locaux, des efforts supplémentaires doivent être faits pour tenir compte des horaires de travail souvent écrasants des femmes, par exemple en leur offrant des visites à domicile.
2. Cela doit se faire parallèlement à des efforts d'éducation généralisés qui déstigmatisent les conditions liées à la santé mentale non seulement dans les communautés riches, mais aussi dans les groupes qui souffrent souvent invisiblement de ces types de maladies. Des discussions dans les écoles ou les centres culturels par des membres de la communauté qui ont lutté contre la maladie mentale normaliseraient l'existence de cette maladie et fourniraient également des moyens d'informer les communautés sur les mesures qu'elles peuvent prendre pour faire face aux problèmes de santé mentale dans leur communauté.
3. Les traitements formels pour les cas cliniques doivent coexister avec des opportunités plus informelles pour les migrants de trouver des formes constructives et créatives d'existence dans leur nouvel environnement. Des ateliers créatifs et des rencontres informelles s'adressant en particulier aux femmes renforcent indirectement leur bien-être socio-émotionnel et leur stabilité. L'augmentation du nombre de ces sites dans le paysage culturel local fournirait davantage de sites où elles pourraient étendre leurs réseaux sociaux, discuter des défis quotidiens ainsi que des

revers mineurs et majeurs qui contribuent tous à notre santé émotionnelle et mentale. Dans ce contexte, la création d'un sentiment d'appartenance, d'un but et le processus de développement de liens affectifs ou intellectuels avec d'autres personnes jouent un rôle crucial. Par conséquent, le fait de faciliter et de favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté par l'entremise de ces petits réseaux culturels-crétatifs est un aspect important de la santé mentale qui ne remplace pas les structures médicales mentionnées, mais qui peut dans certains cas constituer une mesure préventive importante.

3. Interculture et antidiscrimination : Lutter contre les préjugés et les stéréotypes à l'égard des migrants, en particulier des femmes.

La première étape dans la lutte contre les pratiques discriminatoires, exclusives et misogynes consiste à reconnaître qu'il s'agit d'un processus intensif et à long terme qui implique le plein investissement non seulement de la population migrante mais aussi de la population "locale". Il faut aussi que les communautés "d'accueil" comprennent que l'exclusion systématique et structurelle et la discrimination s'étendent et approfondissent les formes manifestes et actives de racisme, de xénophobie et de sexisme. Si la conceptualisation d'une société multiculturelle au sein de laquelle chaque individu a le droit d'exprimer son identité religieuse, ethnique ou tout autre aspect de son identité a été reconnue par la Commission européenne, les pratiques d'exclusion quotidiennes ainsi que les structures de pouvoir institutionnelles et sociales plus larges dans les pays d'accueil semblent souvent passer outre ces tentatives. Les deux domaines sur lesquels il convient de se concentrer sont l'éducation et la diversification des conversations sur l'égalité entre les sexes.

Mise en œuvre / Action:

1. Dès le début, les structures éducatives doivent être systématiquement repensées pour mettre davantage l'accent sur le rôle des pays d'Europe (occidentale) dans les processus (historiques) qui ont encore aujourd'hui des répercussions négatives sur le monde. Par exemple, ces dernières années, la critique s'est intensifiée en ce qui concerne l'absence de programmes scolaires belges sur le passé colonial étendu du pays et la manière dont cette réalité historique mondiale informe les inégalités actuelles mais aussi les échanges étroitement liés entre ce pays européen et les régions du continent africain. Une révision du programme d'études actuel, en consultation avec des experts universitaires, serait une étape importante pour corriger cette fausse représentation. Inviter des discussions, des débats et surtout une prise de conscience du passé colonial de l'Europe et d'autres formes d'exploitation historique aiderait les jeunes citoyens de tous horizons à prendre conscience du fait que la nationalité, la race, l'appartenance ethnique et les opportunités socio-économiques sont également des concepts complexes dans la société contemporaine. En outre, une vision renouvelée de l'éducation soulignerait que le binaire supposé d'une population blanche "locale" et d'une population migrante "autre" sur les plans ethnique, racial et religieux ne reflète tout simplement pas la société belge et européenne contemporaine.
2. Dans le cadre d'un programme d'enseignement primaire et secondaire reconsidéré et réappris, les organisations éducatives et culturelles devraient collaborer avec les acteurs locaux pour concevoir des programmes éducatifs et culturels pour différents groupes d'âge, qui ne considèrent pas la migration comme un phénomène nouveau mais comme un phénomène qui a toujours marqué l'histoire (européenne). Normaliser le mouvement des personnes au-delà des frontières en tant que donnée historique et le relier aux événements d'aujourd'hui grâce à de tels projets fournira des moyens informels d'éduquer le public qui considère trop souvent le déplacement des personnes comme étranger à leur trajectoire familiale ou personnelle.

En ce qui concerne l'aspect sexospécifique de l'exclusion sociale, un concept théorique important à inclure dans les conversations sur les migrants est celui de la transversalité. Il s'agit de mettre en évidence le racisme, le sexisme, le classicisme en tant que modes d'oppression interconnectés plutôt que séparés, qui doivent toujours être pris en compte ensemble lorsque l'on discute des modes d'exclusion sociale.

Mise en œuvre / Action:

1. Les discussions sur l'égalité des sexes impliquent souvent une compréhension réductrice de l'inégalité entre les femmes blanches et les hommes blancs. Les parties prenantes gouvernementales doivent élargir les discussions sur ce sujet pour inclure un plus large éventail de femmes, y compris celles issues de l'immigration, afin d'élargir la sphère de l'injustice discutée dans ce contexte et de fournir un ensemble plus large de solutions pour la disparité entre les sexes. Pour ce faire, elles doivent inviter les femmes migrantes à participer activement aux discussions, aux rapports et aux enquêtes sur la fracture entre les sexes au niveau du gouvernement local.
2. Plus généralement, il est crucial de donner une visibilité aux femmes migrantes dans les pays d'accueil lorsqu'elles discutent des questions féministes, que ce soit dans les médias, à travers la formation institutionnelle ou dans les contextes éducatifs. Pourtant, plutôt que de considérer les femmes migrantes comme de simples symboles d'oppression dans leurs communautés actuelles, elles devraient être des agents actifs dans la recherche de solutions qui prennent en compte leurs expériences et leurs besoins.

4. Sensibilisation de la société

Une façon d'aborder la question de la sensibilisation dans la société, au-delà des actions mentionnées au point 3 ci-dessus, est de nuancer ce que nous entendons par le terme "intégration". Pendant trop longtemps, ce concept a impliqué une hiérarchie rigide entre la société d'accueil, qui défend certaines valeurs fondamentales à respecter, et les groupes entrants, qui doivent comprendre, respecter et s'adapter à leur nouvel environnement de diverses manières. Si, dans des formes extrêmes, une telle approche peut être nécessaire pour permettre un fonctionnement continu de la société, la division implicite entre les groupes locaux et les groupes de migrants nie une compréhension d'une société multiculturelle non seulement comme un fait mais comme un enrichissement pour le pays d'accueil. Deux questions interdépendantes, l'ignorance et la peur de l'inconnu, empêchent de s'attaquer avec succès à ce problème.

Mise en œuvre/action:

1. La représentation des médias est un facteur crucial dans la construction d'une image souvent simpliste et erronée des femmes migrantes. L'inclusion d'un plus grand nombre de femmes issues de l'immigration dans les coulisses et en coulisses - dans les actualités, les reportages télévisés, les documentaires et même dans le domaine des œuvres audiovisuelles fictives -
2. normalisera leur présence dans différents domaines de la sphère publique et leur permettra également de prendre en main leur propre image véhiculée. Cela exige des modes actifs de recrutement par les institutions qui gèrent le paysage médiatique du pays, ce qui peut être réalisé si les acteurs locaux et ceux qui occupent des postes politiques actifs encouragent activement ce processus de diversification. Un autre aspect crucial de ce changement est d'encourager les femmes issues de l'immigration (en particulier) à choisir des carrières liées aux médias. Les établissements d'enseignement supérieur devraient mettre en place des structures leur permettant d'atteindre ces groupes par le biais de séances d'information ou d'autres moyens de recrutement.

5. Relations avec les politiciens, les institutions, les associations, les écoles

Dans le **contexte éducatif**, un aspect clé de l'exclusion persiste en raison de la forte division entre une population migrante croissante au sein de la population étudiante et le manque marqué de diversité au niveau des enseignants et des administrateurs. Cette division raciale et ethnique crée souvent un fossé entre les parents et l'institution, un schisme général qui fournit rarement un soutien et des conseils adéquats pour la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration.

1. Une première étape importante consisterait donc à diversifier le système scolaire en recherchant et en formant de manière proactive un corps plus diversifié d'enseignants et d'éducateurs, qui se trouvent actuellement même dans les quartiers les plus divers de la ville, presque exclusivement blancs. Pour que les élèves réussissent, il est essentiel qu'ils se voient reflétés dans des postes de connaissances et d'autorité. Par conséquent, l'augmentation du nombre de femmes issues de l'immigration qui occupent des postes de pouvoir dans les établissements d'enseignement entraînerait des changements importants pour les générations futures. Comme dans les autres domaines susmentionnés, il faut mettre en place un processus de recrutement actif, éventuellement soutenu par des structures gouvernementales, qui oriente les femmes issues de l'immigration vers des carrières dans le domaine de l'éducation.
2. Une autre question connexe est de s'attaquer au problème de la baisse des attentes à l'égard des jeunes étudiants migrants. Les enfants ont généralement des niveaux d'adaptabilité plus élevés que les migrants plus âgés, mais les hypothèses systématiques sur leurs capacités intellectuelles et leur position future dans la société les poussent vers des choix de carrière limités qui orientent leurs trajectoires professionnelles et leurs positions sociales plus tard dans la vie. Les enseignants doivent donc être particulièrement attentifs à ce problème, par exemple en recevant une formation supplémentaire destinée à aider les filles issues de l'immigration. La mise en place d'un système éducatif qui s'emploie activement à donner aux jeunes migrants la possibilité de réussir dans un large éventail de parcours professionnels constituera un pas important vers l'inclusion sociale.

6. *Autres composantes locales*

Diversification et espaces publics et culturels

A Molenbeek, comme dans l'ensemble de Bruxelles, les espaces culturels et publics habités par les migrants ont tendance à être majoritairement masculins. Même les centres culturels axés sur les groupes de migrants ont tendance à être dirigés par un public masculin (migrant) et à s'adresser à lui. Cet effacement structurel des femmes dans les espaces sociaux de loisirs et de créativité pour les migrants produit des environnements que les femmes migrantes trouvent rarement confortables. A l'autre bout du paysage culturel, et émergeant de modèles distincts de gentrification, il y a un nombre croissant de bars, de galeries et d'autres lieux d'interaction sociale dans l'espace urbain qui s'adressent à de jeunes professionnels urbains en majorité blancs, instruits et mobiles qui sont rarement en contact avec des communautés de migrants.

L'absence de femmes migrantes dans ces deux espaces peut alors se transformer en confirmation stéréotypée de leur manque d'intérêt ou d'investissement dans les sites culturels de la sphère publique, ou de leur existence (forcée) dans des espaces essentiellement privés et domestiques. Pourtant, selon notre expérience, une fois que les femmes migrantes ont l'occasion d'explorer des sites culturels et artistiques et de communiquer leur propre vision créative, elles s'épanouissent dans ces milieux, ce qui renforce leur image de soi et en particulier la façon dont elles se perçoivent dans la société. L'absence actuelle de voix au sein des milieux culturels peut s'enraciner dans les diverses formes d'exclusion et de marginalisation qu'elles ressentent dans leurs nouveaux foyers ainsi que dans les communautés où elles vivent, et semble constituer une extension des structures sociales souvent rigides qui, dans la plupart des domaines, sont à l'origine des autres modes de l'exclusion.

Mise en œuvre / Actions:

1. Une première étape serait d'augmenter le nombre d'espaces culturels dédiés spécifiquement aux femmes migrantes (soit par le biais de programmes dédiés au sein d'organisations existantes, soit par la création de nouvelles organisations) : l'augmentation même de leur nombre normalisera leur présence dans l'espace public ainsi que le paysage culturel d'un quartier donné, offrant des environnements qui répondent à leurs besoins et intérêts tout en les stimulant intellectuellement et de manière créative. Il permettra également de trouver un équilibre entre la disparité fondée sur le sexe, la classe sociale et l'origine ethnique, décrite plus haut. Ces espaces ne devraient pas seulement inviter les femmes migrantes à devenir des membres passifs ou à occuper de simples postes administratifs, mais aussi les employer de manière proactive en tant qu'acteurs clés au sein de chaque organisation au niveau exécutif, ce qui leur permettrait de façonner ces organisations de l'intérieur.
- 2.
3. La clé de ce processus serait que les femmes migrantes s'approprient l'espace public dans les contextes urbains. Grâce à des promenades organisées dans les quartiers, des visites de cafés, de musées, de galeries et d'autres lieux publics, la normalisation de leur présence remodelerait leur image actuelle, qui persiste dans les sphères extérieures de la société, les reliant activement à divers aspects de la vie contemporaine urbaine ou locale.
- 4.
5. Une autre étape de ce processus consisterait pour les organisations culturelles établies à collaborer avec des organisations plus petites s'occupant des femmes migrantes. Pratiquement tous les musées et autres bastions de l'art et de la culture à Bruxelles ont tenté ces dernières années d'attirer un groupe de visiteurs plus diversifié qui reflète bien la diversité de sa population. Collaborer avec des organisations de femmes migrantes en particulier, par le biais de visites (gratuites ou peu coûteuses), d'ateliers ou d'autres modes d'échanges culturels, créatifs ou intellectuels, permettrait de combiner les canaux institutionnels pour servir de manière productive tant la communauté des femmes migrantes que les objectifs institutionnels des

organisations culturelles en cause. De tels processus permettront sans aucun doute aux femmes migrantes de se familiariser avec un paysage culturel dont elles ont été exclues pendant trop longtemps.

ANNEXE : RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. ÉDUCATION

- Promouvoir un climat scolaire de coexistence et de respect, en encourageant les écoles à
- Participer et à être porteuses des valeurs de l'éducation interculturelle.
- Promouvoir des programmes de soutien à l'apprentissage de la langue de chaque pays pour les étudiantes migrantes.
- Maintenir et valoriser les cultures d'origine des étudiantes migrantes à travers des activités périscolaires destinées aux étudiants étrangers et aux étudiants en langues.
- Offrir une opportunité concrète d'accès à la formation, à un contexte social et culturel différent et réduire l'isolement social des femmes migrantes au niveau local.
- Interculture et antidiscrimination : Promouvoir les moments collectifs en tant que rencontres ou événements comme occasions d'échanges concrets d'expériences et de discussions sur des sujets communs, afin de déconstruire les stéréotypes.

2. TRAVAIL-SOCIAL

- Appuyer les processus d'immigration légaux et ordonnés.
- Faciliter l'accès de la population migrante aux services, programmes et installations des services de l'emploi.
- Favoriser l'insertion professionnelle de la population immigrée.
- Promouvoir la qualification professionnelle comme facteur d'intégration socioprofessionnelle de la population immigrée.
- Améliorer l'accès aux services sociaux et de santé disponibles sur les territoires par la mise en œuvre de la prévention médico-sanitaire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la population féminine.
- Création d'un réseau de travail et de formation professionnelle qui réunit plusieurs acteurs et professionnels du secteur pour échanger informations, expériences et projets. Ce réseau partagerait avec les acteurs les plus pertinents certaines interventions innovantes et le lien avec les expériences aux niveaux national et européen qui peuvent être identifiées comme de bonnes pratiques.
- Promouvoir des salaires et des conditions de travail décentes.
- Promouvoir la professionnalisation de l'activité et la protection contre le licenciement et l'arbitraire.
- Demander l'accès à l'allocation de chômage des travailleurs domestiques.

3. SOCIO-SANITAIRE.

- Création d'espaces de travail communs pour la coordination et l'action entre les collectivités locales, les services de santé et les associations pour la protection sociale et sanitaire des étrangers et de leurs familles.
- Renforcer les activités de prévention auprès des adolescents et des jeunes femmes étrangères en particulier par une approche transculturelle et multidisciplinaire.
- Promouvoir des études sur l'infection à VIH et les maladies sexuellement transmissibles les plus fréquentes dans la population "cible" ; expérimenter des systèmes de suivi afin d'évaluer l'évolution de l'infection, le degré de connaissance spécifique de la population cible.
- Évaluer et promouvoir les compétences professionnelles des agents de santé opérant dans les zones géographiques où l'afflux d'immigrants est le plus important.
- Former des agents de santé qui s'occupent des femmes avec l'appui de médiateurs culturels.

4. L'INCLUSION ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

- Encourager la participation et la formation des femmes migrantes dans l'exercice d'une action volontaire organisée dans leur environnement social.
- Appui aux ONG de femmes migrantes.
- Campagnes d'information et de sensibilisation sur les services de formation professionnelle et d'orientation professionnelle.
- Responsabilisation de la société d'accueil : Diffuser les résultats des activités menées sur le territoire et les bonnes pratiques des actions menées par et avec les femmes migrantes, promouvoir le débat sur la migration, les conditions des migrants et l'inclusion dans la société d'accueil.
- Promouvoir les voies de recours pour les personnes en séjour irrégulier dans le pays qui ont subi des abus ou des violations de leurs droits.
- Faciliter le processus administratif, l'accès aux opportunités et aux droits.
- Intégrer les politiques de conciliation personnelle, familiale et professionnelle dans une perspective transversale.

5. LA CONSCIENCE SOCIALE

- Promouvoir dans la société des attitudes en faveur de l'intégration sociale des immigrés par des actions de formation et des campagnes de sensibilisation dans les médias et dans les différents environnements sociaux, avec des messages relatifs à l'égalité des droits et des devoirs, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la normalisation de l'accès aux services publics.
- Rendre visibles les actions des femmes migrantes et créer des stratégies pour démanteler les préjugés qui se construisent autour d'elles à partir de la position qu'elles revendiquent comme sujets politiques.
- Promouvoir la participation des migrants en tant que référents dans les différents espaces de défense et de promotion de leurs droits.
- Démontrer l'importance de la dimension psychosociale de la population migrante et son interrelation et son affectation avec l'accès/violation de ses droits.

Chaque partenaire est le seul et unique responsable des textes contenus dans ce document.

Objectifs du Projet EnFeM

La principale finalité du projet: faire changer l'image collective négative de la « femme migrante ». Offrir une opportunité concrète d'accès à la formation, à la vie sociale et culturelle locale et minimiser l'isolement des femmes migrantes au niveau local. Développer des outils pédagogiques innovants et des initiatives concrètes favorisant l'intégration des femmes migrantes, dans la société d'accueil, en particulier dans le secteur créatif, culturel et formatif.

Fournir aux collectivités locales des outils concrets pour mieux s'engager sur le terrain au niveau local pour garantir une meilleure intégration des femmes migrantes. Favoriser leur participation à la vie citoyenne et limiter leur cloisonnement. Changer partie des mentalités négatives et racistes envers les musulmans de la part de partie de la société civile.

Le projet vise à réduire l'isolement, le cloisonnement des femmes migrantes: à travers la réalisation d'ateliers créatifs mixtes entre femmes de différentes cultures. A travers la sensibilisation dans les écoles et au près de la société civile, des médias. L'on permet aux femmes migrantes de devenir des membres actifs de la société, augmentant ainsi leurs chances d'une intégration réussie au sein des quartiers. Renforcer la participation citoyenne des femmes migrantes au sein des communautés d'accueil.

